



États financiers consolidés intermédiaires
résumés au 30 juin 2022 (non audités)



SOMMAIRE

BILAN CONSOLIDE	4
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	6
TABLEAU CONSOLIDE DE VARIATION DES FONDS PROPRES	7
TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE	8
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	9
1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	9
<i>Informations générales et contexte</i>	9
2. PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS SURVENUS AU COURS DE LA PÉRIODE	10
2.1. <i>Invasion militaire de l'Ukraine et risques de continuité d'exploitation</i>	10
2.2. <i>Impact du COVID-19 sur les opérations du Groupe</i>	11
3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS	13
3.1. <i>Risques géopolitiques en Ukraine</i>	13
3.2. <i>Risques liés aux mutations de l'environnement juridique et fiscal</i>	15
3.3. <i>Risques liés aux variations des taux de change</i>	15
3.4. <i>Risques liés aux variations des prix des matières premières</i>	16
3.5. <i>Risques de liquidité pour le financement des cultures</i>	16
3.6. <i>Risques de contrepartie</i>	17
3.7. <i>Risques liés au rapatriement des capitaux</i>	17
4. PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES	17
4.1. <i>Test de dépréciation sur les immobilisations incorporelle</i>	18
4.2. <i>Juste valeur des actifs biologiques et valeur de cession nette des produits d'agriculture</i>	18
4.3. <i>Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres</i>	18
4.4. <i>Juste valeur des immobilisations</i>	18
5. RETRAITEMENT DE L'ÉVALUATION DES DROITS D'UTILISATION DES ACTIFS ET PASSIFS LIÉS AUX CONTRATS DE BAIL FONCIER SELON IFRS	19
16 CONTRATS DE LOCATION	19
6. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE	20
6.1. <i>Restructuration opérationnelle : liquidation partielle des actifs</i>	20
7. PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	22
7.1. <i>Référentiel comptable et modifications apportées aux méthodes comptables</i>	22
7.2. <i>Consolidation</i>	23
7.3. <i>Conversion des devises</i>	24
7.4. <i>Immobilisations incorporelles</i>	26
7.5. <i>Immobilisations corporelles</i>	26
7.6. <i>Dépréciation des actifs non financiers</i>	27
7.7. <i>Agriculture</i>	27
7.8. <i>Contrats de location, droits d'utilisation d'actifs et passifs de loyers</i>	29
7.9. <i>Subventions publiques</i>	30
7.10. <i>Stocks</i>	30
7.11. <i>Capital social</i>	31
7.12. <i>Impôts courants et différés</i>	31
7.13. <i>Avantages du personnel</i>	32
7.14. <i>Provisions</i>	33
7.15. <i>Chiffre d'affaires</i>	33
7.16. <i>Rémunérations en actions</i>	34



8.	INFORMATION SECTORIELLE	34
9.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET DROITS AU BAIL	34
10.	DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS (TERRAINS)	35
11.	IMMOBILISATION CORPORELLES	35
12.	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	37
13.	STOCKS	38
14.	ACTIFS BIOLOGIQUES	39
15.	CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES	41
16.	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	42
17.	EMPRUNTS ET PASSIFS DE LOYERS POUR DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS	43
18.	CAPITAL SOCIAL	45
19.	PROVISIONS	45
20.	FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	46
21.	ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	47
22.	PRODUITS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ORDINAIRES	49
23.	COÛTS FONCTIONNELS / COÛTS PAR NATURE	50
24.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES	50
25.	PERTES ET DÉPENSES SUBIES DU FAIT DE LA GUERRE EN 2022	51
26.	RÉSULTAT FINANCIER NET	52
27.	RÉSULTAT PAR ACTION	53
28.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES	54
29.	LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	54



Bilan consolidé

(en milliers d'euros)

		30 juin 2022	31 décembre 2021
Actifs	Note		
Actifs non courants		27 813	32 829
Immobilisations incorporelles	9	70	125
Droits d'utilisation d'actifs (terrains)	10	15 496	13 386
Immobilisations corporelles	11	12 247	19 318
Actifs courants		30 586	49 204
Stocks	13	3 092	26 471
Actifs financiers	12	163	2 691
Actifs biologiques	14	13 387	12 340
Clients et autres créances	15	4 631	3 294
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	9 314	4 408
Total actifs		58 400	82 033
		30 juin 2022	31 décembre 2021
Passifs et capitaux propres	Note		
Capitaux propres		22 575	50 145
Capital Social	18	11 079	11 079
Prime d'émission	18	225 042	225 042
Autres réserves		(118 608)	(118 608)
Report à nouveau		(54 168)	(81 719)
Réserves de réévaluation		20 307	33 656
Variation des écarts de conversion		(33 885)	(33 507)
Résultat net		(27 192)	14 202
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		-	-
Passifs non courants		16 865	14 754
Provisions	19	-	-
Emprunts et dettes financières non courants	17	826	984
Passifs de loyers non courants pour droits d'utilisation d'actifs	17	16 039	13 770
Impôts différés passifs		-	-
Passifs courants		18 960	17 134
Provisions	19	-	26
Emprunts et dettes financières courants	17	7 275	6 747
Passifs de loyers courants pour droits d'utilisation d'actifs	17	5 746	3 098
Fournisseurs et autres créditeurs courants	20	5 939	7 263
Dettes courantes d'impôt sur les bénéfices		-	-
Total passifs et capitaux propres		58 400	82 033



Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	Premier semestre 2022	Premier semestre 2020 retraité (Note 5)
Chiffre d'affaires	22	16 378	13 880
Écarts de juste valeur des actifs biologiques et produits finis	14	(7 385)	310
Coûts des ventes	23	(15 501)	(7 730)
Marge brute		(6 508)	6 460
Frais commerciaux, généraux et administratifs	23	(2 223)	(1 414)
Autres produits et charges	24	18	(33)
Pertes et dépenses dues à la guerre	25	(17 048)	-
Résultat avant intérêts et impôts		(25 761)	5 013
Résultat financier net	26	(1 431)	(1 282)
Impôt sur les bénéfices		-	-
Résultat net d'impôt pour la période		(27 192)	3 731
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		-	-
Résultat net part du Groupe		(27 192)	3 731
Bénéfice / (Perte) imputable aux actionnaires du Groupe (en milliers d'euros)		(27 192)	3 731
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		221 586 387	227 233 309
Résultat par action (en euros par action)	27	(0,12)	0,02
Bénéfice / (Perte) imputable aux actionnaires du Groupe après dilution (en milliers d'euros)		(27 192)	3 731
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et potentielles		221 586 387	227 233 309
Résultat dilué par action (en euros par action)	27	(0,12)	0,02



État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	<u>Premier semestre 2022</u>	<u>Premier semestre 2021</u> retraité (Note 5)
Résultat net de la période	(27 192)	3 731
Éléments qui ne seront pas reclassés en bénéfice ou perte, net d'impôts	-	-
Plus-values de réévaluation des immobilisations corporelles	-	-
Éléments qui sont ou peuvent être reclassés en bénéfice ou perte, net d'impôts	(378)	1 520
Écarts de conversion constatés pendant la période	(378)	1 520
Écarts de conversion reclassés en bénéfice ou perte pendant la période	-	-
Résultat global total de la période	(27 570)	5 251



Tableau consolidé de variation des fonds propres

(en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission	Autres réserves	Report à nouveau	Réserves de réévaluation ***	Écarts de conversion*	Total part du Groupe	Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	Total capital x propres
Solde au 31 décembre 2020, retraité (Note 5)	11 079	225 042	(118 608)	(81 762)	33 699	(35 592)	33 858	-	33 858
Autres éléments du résultat global*	-	-	-	-	-	2 085	2 085	-	2 085
Transfert d'autres éléments du résultat global en report à nouveau**	-	-	-	43	(43)	-	-	-	-
Résultat net de la période	-	-	-	14 202	-	-	14 202	-	14 202
Solde au 31 décembre 2021	11 079	225 042	(118 608)	(67 517)	33 656	(33 507)	50 145	-	50 145
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	(378)	(378)	-	(378)
Transfert d'autres éléments du résultat global en report à nouveau**	-	-	-	13 349	(13 349)	-	-	-	-
Résultat net de la période	-	-	-	(27 192)	-	-	(27 192)	-	(27 192)
Solde au 31 juin 2022	11 079	225 042	(118 608)	(81 360)	20 307	(33 885)	22 575	-	22 575

(*) Écarts de conversion

La réévaluation de la hryvnia ukrainienne au premier semestre 2022 a eu un impact sur l'actif et le passif des États financiers consolidés.

L'impact négatif des écarts de conversion au premier semestre 2022 s'élève à **378 k€** et se décompose comme suit :

580 k€ de perte due à l'écart de conversion par rapport à la perte de l'exercice en cours découlant de la différence entre les taux moyen (ou journalier) et de clôture (31,74 UAH/ EURO et 30,78 UAH/EURO respectivement).

202 k€ de profit due à la conversion des *actifs nets* à l'ouverture à un taux de clôture (30,78 UAH/EURO) différent du taux de clôture précédent (30,92 UAH/EURO) : le profit est dû au fait que les actifs nets des entités ukrainiennes sont positifs.

(**) Excédent de réévaluation par rapport aux immobilisations cédées au premier semestre 2022.



Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Note	Premier semestre 2022	Premier semestre 2021 retraité (Note 5)
Résultat net de la période		(27 192)	3 731
Amortissement des immobilisations		1 898	2 130
Provisions		-	-
Plus- ou moins-values de cession		(3)	28
Résultat financier net		1 431	1 282
Diminution de la juste valeur des actifs biologiques et des produits finis		14 700	1 270
Dépréciation des immobilisations		16 182	-
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie		61	22
Marge opérationnelle		7 077	8 463
Variation sur comptes fournisseurs et autres créditeurs*		(1 000)	801
Variation de stocks		4 962	5 121
Variation d'actifs biologiques		(6 512)	(8 683)
Variation sur comptes clients et autres créances**		(1 619)	(19)
Impôt sur les bénéfices de société		-	-
Variation du besoin en fonds de roulement		(4 169)	(2 780)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		2 908	5 683
Marge opérationnelle			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(592)	(2 145)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(20)	(9)
Cession d'immobilisations corporelles		47	48
Cession d'immobilisations financières		2 788	-
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement		2 223	(2 106)
Opérations de financement			
Diminution / (augmentation) des dépôts à terme garantis	12	(116)	302
Émission d'emprunts		-	1 179
Remboursement d'emprunts		(136)	(4 978)
Paie ment de loyers pour droits d'utilisation d'actifs		(442)	(809)
Gains / (pertes) liés aux différences de change réalisées		631	(11)
Intérêts versés		(28)	(234)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(91)	(4 551)
Incidences des variations de change sur la trésorerie et sur les équivalents de trésorerie		(134)	382
Variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie		4 906	(592)
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	17	4 408	4 282
Trésorerie d'ouverture des activités détenues en vue de la vente***		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	17	9 314	3 690
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture des activités poursuivies		9 314	3 690

* Dans le bilan consolidé, les créances clients au 30 juin 2022 comprennent les paiements à l'avance effectués aux fournisseurs du Groupe en rapport avec les intrants de la récolte 2021. Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la variation des paiements d'avance aux fournisseurs (flux de trésorerie négatif/ augmentation des créances), égale à 96 k€ hors effet de change, est présentée sous la forme d'une variation des dettes fournisseurs.

** Dans le bilan consolidé, les dettes fournisseurs au 30 juin 2022 comprennent les paiements à l'avance reçus de la part de clients du Groupe au titre des livraisons censées intervenir à la fin de l'exercice financier 2021. Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la variation des paiements d'avance de la part des clients (flux de trésorerie négatif/ diminution des dettes), égale à 433 k€ hors effet de change, est présenté sous la forme d'une variation des créances clients.



Notes annexes aux États financiers consolidés

Les États financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe AgroGeneration (« AgroGeneration », « le Groupe » ou « la Société ») pour le semestre clos le 30 juin 2022 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 23 novembre 2022. Ces États financiers sont présentés en milliers d'euros pour tous les exercices financiers, sauf pour les résultats par action.

1. Périmètre de consolidation

Les États financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe pour le semestre clos le 30 juin 2022 comprennent les comptes d'AgroGeneration SA et de toutes les sociétés contrôlées par le Groupe, ainsi que ceux des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence significative. On se reportera à la Note 29 pour la Liste des entités consolidées.

Informations générales et contexte

AgroGeneration a été créée en mars 2007. Sa société-mère est une société anonyme (AgroGeneration SA) inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 494 765 951, dont les actions sont cotées sur le marché Alternext de NYSE-Euronext Paris depuis le 1er mars 2010.

Le siège social est au 19 boulevard Malesherbes, 75008 Paris.



2. Principaux événements survenus au cours de la période

2.1. Invasion militaire de l'Ukraine et risques de continuité d'exploitation

Le 24 février 2022, la Russie a lancé une invasion militaire de l'Ukraine, à la suite de laquelle des événements militaires actifs ont commencé dans un certain nombre de régions, principalement à l'est et au sud de l'Ukraine.

L'invasion a causé des dommages irréparables à l'ensemble de l'économie du pays et à ses industries.

En 2022, à la suite de l'invasion russe de l'Ukraine, les producteurs agricoles locaux ont réduit de 25 % en moyenne la quantité de terresensemencées en raison de l'occupation partielle, des champs endommagés et de la proximité des lignes de front. Une réduction moyenne du rendement des cultures de 10% est attendue en Ukraine en raison de la violation de la technologie de production normale. Environ 20 millions de stocks de 2021 (principalement du maïs) ont été bloqués dans les ports maritimes ukrainiens, suivis d'une forte réduction des prix locales et d'une aggravation du transport et de la logistique (affectés en outre par des chemins de fer endommagés). Les accords d'exportation signés fin juillet 2022 entre l'Ukraine, la Turquie et l'ONU pourraient faciliter la situation avec une offre excédentaire dans le pays, mais leur pleine exécution reste sujette à une grande incertitude. Le coût total des dommages subis par le secteur agricole ukrainien à la suite de la guerre est actuellement estimé à plus de 4 milliards de dollars, dont plus de 50 % sont dus aux terres endommagées et aux cultures d'hiver non récoltées.

La région de Kharkiv, où se trouvent les terres agricoles gérées par le Groupe, fait partie des territoires où se poursuit le conflit militaire actif.

Grâce à l'offensive des Forces armées de l'Ukraine dans la région de Kharkiv en septembre, les terres agricoles d'AgroGeneration situées dans les régions de Burluk et Balakliya, qui étaient occupées par les troupes russes depuis le début de la guerre, ont été libérées. Néanmoins, à la date de cette publication, la Direction ne dispose pas d'informations précises sur l'état de ces terres, car leur accès était restreint jusqu'alors par les autorités militaires ukrainiennes en raison de la nécessité de vérifier la présence de mines russes. En outre, les régions libérées continuent d'être soumises quotidiennement à des tirs de roquettes et d'artillerie depuis le territoire russe, car elles sont situées près de la frontière.

En conséquence de ces événements, le Groupe a également subi un impact négatif significatif des hostilités et de l'occupation temporaire par les troupes russes pour un montant d'environ 17 millions d'euros, comptabilisé dans les états financiers consolidés intermédiaires actuels, incluant les pertes de récoltes, les dommages aux machines et infrastructures, les stocks, etc. (se référer à la Note 25).

En réponse à ces difficultés, les processus ont été réorganisés pour s'adapter aux enjeux existants et assurer la continuité des activités du Groupe. Le Groupe a pris les mesures suivantes:

- Le personnel clé et les cadres dirigeants du Groupe continuent de travailler à distance. AgroGeneration a versé par anticipation, début mars 2022, deux mois de salaire à tous les salariés du Groupe situés et travaillant en Ukraine.
- La campagne de semis de printemps s'est achevée en mai 2022 ; le Groupe disposait de suffisamment de semences, d'engrais, de carburant, de pesticides et d'autres intrants nécessaires



pour la campagne des semis, ainsi que des véhicules, des engins agricoles et des employés. La campagne de récolte a débuté en juillet 2022 et était toujours en cours à la date de cette publication. Le Groupe prévoit de récolter environ 30 000 hectares (contre 56 000 hectares en 2021) de ses terres (cultures de printemps et d'hiver) en 2022.

- Les frais commerciaux, généraux, administratifs et autres frais d'exploitation ainsi que les dépenses d'investissement ont été réduits au minimum nécessaire pour répondre aux besoins de base des activités du Groupe.
- Début octobre 2022, le Groupe a lancé une restructuration opérationnelle visant à éliminer les actifs et infrastructures du Groupe, devenus « toxiques », puisque leur valeur a fortement diminué (Note 6.1). Depuis le lancement de la procédure, le périmètre d'activité du Groupe s'est réduit à environ 30 000 hectares. En conséquence, la direction du Groupe a engagé des procédures d'optimisation pour ramener les frais généraux et administratifs à un niveau cohérent avec la nouvelle échelle d'activité du Groupe.
- Grâce à la solide position de trésorerie du Groupe à fin 2021, la direction de la Société a pu couvrir toutes les dépenses opérationnelles, y compris l'exécution de la campagne de semis de printemps 2022 dans des conditions de guerre extrêmement difficiles et avec des pertes importantes survenues au premier semestre 2022, et s'attend à pouvoir terminer 2022 sans déficit de trésorerie malgré une détérioration significative prévue des performances de production du Groupe en raison de la guerre.

Le Groupe dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses opérations dans son nouveau périmètre (d'environ 30 000 hectares) dans un avenir proche. La direction reconnaît que le développement des activités militaires et leur durée représentent une source d'incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation et, par conséquent, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de vendre ses actifs et de respecter ses obligations dans le cours normal des affaires. La recouvrabilité des actifs du Groupe, ainsi que les opérations futures du Groupe, peuvent être significativement affectées par l'environnement macroéconomique actuel et futur. L'ampleur de l'impact du développement des activités militaires sur l'activité du Groupe n'est pas connue, mais il pourrait être significatif, car la guerre se poursuit à la date de cette publication. Malgré la seule incertitude significative liée à la guerre en Ukraine, la direction continue de prendre des mesures pour minimiser son impact sur le Groupe et, par conséquent, considère qu'il est approprié d'appliquer l'hypothèse de continuité d'exploitation au moment de la préparation de ces états financiers consolidés.

2.2. Impact du COVID-19 sur les opérations du Groupe

En décembre 2019, une épidémie causée par une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) s'est déclarée à Wuhan (Chine), avant de se propager à d'autres pays. Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié l'événement de pandémie. L'Ukraine a décrété l'état d'urgence le 25 mars 2020.

À la fin de 2020, l'Ukraine avait adopté le Calendrier national de vaccination contre le COVID-19 et une campagne de vaccination a commencé en février 2021. Le gouvernement ukrainien a approuvé l'utilisation des vaccins AstraZeneca/Covishield, Sinovac Biotech, et Pfizer en Ukraine. En 2021, la vaccination a été effectuée dans toute l'Ukraine.



En raison de la pandémie de COVID-19, des secteurs de l'économie ukrainienne ont été fortement touchés en 2020, avec une lente reprise en 2021 compte tenu de la reprise mondiale post-pandémique. Grâce à la campagne de vaccination menée en 2021, l'Ukraine a pu assouplir les conditions de quarantaine, permettant aux entreprises de fonctionner dans des conditions proches de la normale tout en maintenant les mesures préventives minimales nécessaires. Le secteur agricole a été le moins touché par les restrictions de quarantaine, tandis que les services, le commerce et les transports ont été les plus touchés. L'impact direct de la pandémie sur l'économie s'est concrétisé par l'arrêt de l'activité économique intérieure dans les secteurs touchés par la quarantaine, ainsi que par une diminution de la demande d'exportations ukrainiennes et une diminution des envois de fonds de l'étranger. Les effets secondaires proviennent de la réduction des revenus des ménages, de la réorientation des dépenses publiques et de la perturbation des plans d'investissement des entreprises, entraînant une baisse de la demande pour de nombreux biens et services.

En accord avec la réglementation nationale et les meilleures pratiques recommandées, AgroGeneration a mis en place des mesures sanitaires pour assurer la sécurité de ses salariés, tel que la distanciation sociale, des règles de désinfection adaptées, l'organisation d'examens médicaux dans les bureaux ou les installations médicales locales etc. Les employés travaillaient depuis leur domicile, dans la mesure du possible. Tout déplacement a pratiquement été supprimé pour que les employés puissent respecter les obligations de confinement, et les employés intervenant directement sur le terrain obéissent à l'ensemble des normes sanitaires en vigueur. En 2021, la Société a maintenu des mesures de sécurité pour assurer la continuité de ses activités.

De plus, en 2021, la Société a également adopté une position proactive, en promouvant la vaccination ainsi que d'autres mesures visant à assurer la sécurité des employés conformément aux instructions annoncées par le gouvernement ukrainien. Le Groupe a mis en place un programme de vaccination des salariés dans les établissements de santé locaux. Fin 2021, 92 % des salariés du siège social du Groupe et 50 % des salariés des fermes étaient vaccinés.

En 2022, les restrictions de quarantaine en Ukraine en raison du COVID 19 ont été maintenues, mais ont subi des ajustements en raison de la guerre déclenchée par la Russie en février 2022. Depuis le début de la guerre et pendant la période de la loi martiale, le gouvernement a annulé la mise en place de différents niveaux de danger épidémique en Ukraine, mais a également prolongé la quarantaine et l'état d'urgence pour empêcher la propagation du COVID-19 (la dernière prolongation a été faite fin août 2022 jusqu'en décembre 2022). En raison de la guerre, le nombre quotidien de vaccinations dans le pays a considérablement diminué en 2022. Cependant, malgré les contraintes de guerre, selon les autorités gouvernementales ukrainiennes, il existe une quantité suffisante de vaccins dans le pays. Au total, en novembre 2022, 5,3 millions de personnes étaient infectées par le COVID-19 en Ukraine depuis le début de l'épidémie, dont 110 000 sont mortes de la maladie.

Depuis le début de l'épidémie, aucun effet sur la rentabilité de l'entreprise n'a été enregistré, et la direction ne constate pas de changement substantiel subit dans ses activités.

Si la situation venait à empirer, la pandémie de COVID-19 risque également d'avoir des effets sur les états financiers. La Société pourrait éventuellement en constater l'impact sur son chiffre d'affaires, le coût et le délai de livraison des intrants (ce qui affecterait les rendements), et l'augmentation des frais de stockage. Ces facteurs, qui ne sont pas exhaustifs, pourraient alors peser sur les flux de trésorerie et le bilan de la



Société. La direction du Groupe va continuer à suivre de près la situation et à apprécier la nécessité de mesures supplémentaires au fil de l'évolution de la situation.

3. Gestion des risques financiers

3.1. Risques géopolitiques en Ukraine

Le Groupe mène la plupart de ses activités en Ukraine. Malgré son statut d'économie de marché, l'économie ukrainienne continue à présenter certaines caractéristiques d'une économie en transition. Parmi elles, on peut citer le faible niveau de liquidité sur les marchés des capitaux, un niveau d'inflation relativement élevé et certains déséquilibres des finances publiques et du commerce international. Bien que l'économie ukrainienne ait affiché une tendance positive à la reprise ces dernières années, elle a connu une croissance bien inférieure à son potentiel et aurait dû croître plus rapidement étant donné l'ampleur de sa baisse précédente. Le gouvernement ukrainien continue de poursuivre un programme global de réformes structurelles visant à éliminer les déséquilibres existants dans l'économie, dans les finances publiques et la gouvernance, à lutter contre la corruption, à réformer le système judiciaire, etc. dans le but d'assurer une croissance économique durable dans le pays.

Jusqu'en février 2020, l'économie ukrainienne était dans un état macroéconomique robuste grâce à la mise en œuvre réussie d'un programme des réformes, avec une dette publique et inflation en baisse, et des prévisions de croissance positives. Mais l'épidémie du Covid-19 et les mesures de confinement ont entraîné une forte récession économique avec des effets négatifs visibles qui ont été observés vers la fin de 2020. L'économie ukrainienne a renoué avec la croissance en 2021, surmontant les implications négatives des restrictions liées au Covid-19. Cependant, depuis février 2022, l'Ukraine est confrontée à un autre fort ralentissement économique et géopolitique suite à l'invasion russe de l'Ukraine lancée le 24 février avec des impacts qui ne peuvent être évalués avec précision à l'heure actuelle car la guerre se poursuit en Ukraine.

Le 24 février 2022, la Russie a lancé une invasion militaire de l'Ukraine, qui a conduit à une guerre à grande échelle dans tout le pays. Les hostilités en cours entraînent des pertes importantes parmi la population, des déplacements de population, des dommages aux infrastructures et une perturbation de l'activité économique en Ukraine. Au 1er novembre 2022, plus de 7,7 millions de réfugiés ukrainiens avaient été enregistrés dans toute l'Europe, tandis que plus de 4 millions de personnes avaient été déplacées à l'intérieur de l'Ukraine. En novembre 2022, jusqu'à 4,7 millions d'Ukrainiens avaient demandé une protection temporaire ou des régimes de protection nationaux similaires en Europe. Selon les données de l'ONU, le plus grand nombre de réfugiés bénéficiant du statut de protection temporaire se trouve actuellement en Pologne: près de 1,5 million de personnes. Plus de 0,7 million de réfugiés sont officiellement enregistrés en Allemagne et environ 0,4 million en République tchèque. Depuis le début de la guerre, les ports maritimes ukrainiens ont été bloqués (jusqu'en août 2022, date à laquelle les accords d'exportation entre l'Ukraine, la Turquie et l'ONU ont été signés) et les aéroports ont été fermés et endommagés, ainsi que de nombreuses routes et ponts ont été endommagés ou détruits, ce qui a encore aggravé le transport. Selon le rapport de la Banque mondiale de septembre 2022, le montant total des dommages causés à l'économie ukrainienne par la guerre est estimé à 349 milliards de dollars.



Après le début de la guerre en Ukraine le 24 février 2022, le gouvernement ukrainien avait pour objectif de maintenir la stabilité macroéconomique et d'éviter une catastrophe humanitaire dans le pays. Il a mis en œuvre des mesures d'urgence pour protéger les opérations gouvernementales de base et garantir que les Ukrainiens puissent continuer à avoir accès à des liquidités et répondre à leurs besoins les plus élémentaires. Ces mesures comprennent la fixation du taux de change officiel, le report de la décision concernant le changement du taux directeur de la police, les modifications fiscales, etc. La Banque nationale d'Ukraine a pris les mesures nécessaires pour assurer la continuité des paiements en espèces et sans numéraire et pour soutenir le fonctionnement continu du système bancaire ukrainien pendant la loi martiale. Le système bancaire reste stable et liquide ; le système de paiement reste opérationnel, les banques sont ouvertes.

Depuis le début de la guerre en Ukraine, des organisations internationales (FMI, BERD, UE, Banque mondiale), ainsi que des pays et des organisations caritatives, ont fourni à l'Ukraine des financements bilatéraux et concessionnels, des dons et un soutien matériel. Au total, le soutien international a atteint, selon des sources accessibles au public, plus de 20 milliards de \$ à ce jour.

Selon les dernières estimations disponibles des principales institutions financières mondiales (e.g. Banque mondiale, FMI), l'économie ukrainienne devrait se contracter de 30 à 35 % en 2022. Le Fonds monétaire international prévoit que la dette publique ukrainienne atteindra 86,2 % du PIB du pays en 2022 en raison de la guerre avec la Russie (contre 49 % en 2021). Le déficit budgétaire du pays pourrait atteindre 17,8% (vs.-3,4% PIB en 2021). Selon les prévisions de la Banque nationale d'Ukraine, le taux d'inflation en Ukraine s'accroîtra à 30 % à la fin de 2022, suivi d'une baisse à 20,8 % en 2023, et atteindra 10 % en 2024.

Dans l'ensemble, l'ampleur de la contraction de l'économie ukrainienne est cependant soumise à un degré élevé d'incertitude liée à la durée et à l'intensité de la guerre, qui se poursuit actuellement. La poursuite de la croissance économique du pays dépend de la résolution de l'invasion russe de l'Ukraine et du succès du gouvernement ukrainien dans la réalisation de nouvelles réformes et d'une stratégie de relance (y compris la coopération avec les fonds internationaux) après la fin de l'invasion.

Les effets connus et estimables des événements précédents sur la situation financière et les résultats du Groupe au cours de l'exercice comptable ont été pris en compte en préparant les présents états financiers consolidés. Toutes les filiales d'exploitation agricole du Groupe sont situées dans l'oblast de Kharkiv en Ukraine, où il existe un risque élevé de nouvelle escalade du conflit militaire, qui est déjà en place depuis février 2022. Les semis du Groupe du premier semestre 2022 dans l'oblast de Kharkiv ont représenté environ 30 000 ha. A la date de cette publication, en raison de la guerre, le Groupe a réduit sous contrainte ses actifs fonciers opérationnels à environ 30 000 ha (Note 6.1).

La direction de la Société surveille les évolutions actuelles de son environnement et adopte les actions qui conviennent pour en minimiser les effets négatifs dans la mesure du possible. L'évolution défavorable des conditions politiques, macroéconomiques et/ou du commerce international serait de nature à pénaliser la situation financière et les résultats du Groupe d'une manière qui ne peut pas encore être déterminée.



3.2. Risques liés aux mutations de l'environnement juridique et fiscal

À l'heure actuelle, l'Ukraine ne dispose pas d'un système juridique complet lui permettant de stimuler et de consolider une économie de marché stable. Relativement récentes, ses lois fondamentales, dont les répercussions restent à évaluer à ce jour, sont sujettes à changement et souvent empreintes d'ambiguïté et d'incohérence. Bien que la transformation du cadre législatif du pays se déroule à vive allure, plusieurs lois fondamentales en sont toujours au stade de la discussion ou de l'adoption au Parlement ukrainien.

Les incertitudes tiennent également à la possibilité donnée aux différentes autorités réglementaires de réinterpréter une loi applicable, en particulier dans le domaine de la fiscalité, parfois avec effet rétroactif. À cela, s'ajoute le fait que l'efficacité du corpus législatif dépend de la mise en œuvre des décrets : or, soit ces derniers ne sont toujours pas promulgués (situation courante), ce qui crée des vides juridiques, soit ils le sont, mais leur contenu diffère sensiblement de celui des règles et conditions établies par la loi correspondante, ce qui nuit à la clarté des textes et occasionne de multiples conflits entre entreprises et pouvoirs publics.

Rien ne garantit que l'environnement juridique et fiscal dans lequel évolue la Société gagne en stabilité à brève échéance. Tant que l'Ukraine continue à faire évoluer son corpus de lois, il est probable que certaines de ses législations actuellement en vigueur changent, ce dont pourrait pâtir la Société.

3.3. Risques liés aux variations des taux de change

Les produits et charges du Groupe sont partiellement exposés aux variations des taux de change, en particulier de l'euro, du dollar américain et de la hryvnia.

Opérations en Ukraine

Le 9 juillet 2012, la Banque nationale d'Ukraine (BNU) a fixé le taux de change USD/hryvnia à 7 993 hryvnias pour 1 USD. Suite à la levée de cette mesure le 6 février 2014, la BNU a cessé de soutenir la hryvnia. Or, dans la conjoncture économique traversée par l'Ukraine, cette mesure a entraîné la chute du taux de change de la devise ukrainienne, qui a atteint 15,77 UAH/USD à la fin 2014. Au cours de la période 2015-2021, la hryvnia a continué à se déprécier pour tomber à 29,25 UAH/USD au juin 2022.

La dévaluation de la hryvnia par rapport à l'euro est conforme au taux de change EUR/USD.

La législation ukrainienne concernant la hryvnia interdit l'utilisation de la plupart des instruments de couverture de taux de change disponibles dans d'autres pays. Les options, futures, forwards et swaps ne peuvent ainsi pas être utilisés en hryvnia. AgroGeneration se voit par conséquent dans l'impossibilité de couvrir activement son exposition aux fluctuations de la hryvnia sur les marchés financiers.

Le Groupe bénéficie néanmoins naturellement d'une couverture partielle contre le risque de taux de change USD/hryvnia. En effet, même s'ils sont libellés en UAH, les revenus tirés des récoltes, mais aussi certains coûts (semis, produits chimiques, pesticides, etc.) sont influencés par la conjoncture du marché mondial des matières premières (où les transactions sont réalisées en USD). Dans le cas où les prix locaux ne s'ajusteraient pas automatiquement à ceux du marché international, le Groupe dispose de capacités de stockage suffisantes pour retarder ses ventes.



Enfin, le risque de change lié aux passifs libellés en USD affectés au financement des cultures est partiellement atténué par la réalisation de certaines ventes à l'export en USD.

Dettes financières

Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt

Si, au 30 juin 2022, les taux d'intérêt (pour les emprunts à taux variable comme pour ceux à taux fixe) avaient été plus élevés / plus bas de 10 points de base, toutes les autres variables restant constantes, la charge d'intérêt de l'exercice aurait été plus élevée / plus faible de 280 k€ (31 décembre 2021 : 245 k€).

Analyse de la sensibilité aux taux de change des devises étrangères

Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés en devises étrangères au 30 juin 2022 sont constitués de prêts et autres dettes libellés en dollars américains. Les autres actifs et passifs monétaires ne sont pas significatifs.

Si, au 30 juin 2022, le dollar américain avait diminué / augmenté de 10 % par rapport à l'euro, toutes les autres variables restant constantes, le bénéfice avant impôt de l'année aurait été plus faible / plus élevé de 648 k€.

3.4. Risques liés aux variations des prix des matières premières

En raison de son niveau de production de céréales, le Groupe est exposé aux fluctuations des prix des récoltes.

Depuis quelques années, les marchés agricoles se caractérisent par une forte volatilité des prix, qui dépendent des prix mondiaux, eux-mêmes principalement formés sur les bourses de produits agricoles. Les principaux facteurs affectant les prix sont les facteurs climatiques, les niveaux des prix de l'énergie et des matières premières, ainsi que le caractère saisonnier de la demande.

Le marché des denrées agricoles en Ukraine est soumis aux fluctuations des prix des denrées agricoles sur les marchés internationaux. Il est également soumis aux conditions de la demande locale et aux capacités d'exportation de l'Ukraine, en particulier lorsque des politiques de quotas sont établies, comme cela a été le cas en 2010. L'Ukraine étant membre de l'Organisation mondiale du commerce, ces quotas ne peuvent être qu'exceptionnels et de durée limitée, et justifiés uniquement par une réduction importante de la production à l'échelle du pays. Pour limiter ce risque, le Groupe a développé ses propres capacités de stockage, qui lui permettent de mieux gérer la cadence de commercialisation de sa production.

Les prix des cultures au premier semestre 2022 ont été considérablement affectés par l'invasion militaire de l'Ukraine par les troupes russes lancée en février 2022, suivie du blocus des ports maritimes ukrainiens, de l'offre excédentaire dans le pays, des voies de transport endommagées et d'un dysfonctionnement général de la chaîne d'approvisionnement.

3.5. Risques de liquidité pour le financement des cultures

Les principaux risques de liquidité découlent du caractère saisonnier de la production agricole. Les frais et les fonds de roulement nécessaires atteignent un pic au printemps, avant la récolte. Les entrées de



trésorerie, elles, se concentrent dans la deuxième moitié de l'année, après la récolte. Le Groupe remédie à ce caractère saisonnier en élargissant sa propre capacité d'entreposage, ce qui lui permet de vendre sa production toute l'année. De plus, l'équipe de direction contrôle le risque de liquidité en surveillant les indicateurs de performance clés, en particulier ceux concernant les flux de trésorerie.

Les sociétés doivent faire face à des problèmes de liquidité importants, en raison de la médiocrité des sources d'investissements étrangers et du faible niveau de la capacité d'emprunt auprès du système bancaire national.

La situation financière stable à fin 2021 a permis au Groupe de réduire son endettement et aucun nouveau financement bancaire n'a été attiré au 30 juin 2022. A la date de cette publication, le Groupe poursuit les négociations avec les banques ukrainiennes et d'autres investisseurs pour sécuriser les besoins en fonds de roulement pour la prochaine saison de production agricole 2023, bien que le facteur guerre et la localisation des terres agricoles du Groupe dans la région de Kharkiv (en première ligne) créent actuellement certaines restrictions dans les montants et les sources de financement externe.

3.6. Risques de contrepartie

Le Groupe est exposé à des risques de crédit à travers sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, qui sont conservés sur des comptes à vue et auprès d'institutions financières, et ses crédits fournisseurs et créances clients, qui incluent les engagements envers les tiers. Les risques liés aux créances ne résident dans aucune contrepartie particulière. Bien que la Société bénéficie de lignes de crédit de la part de nombreux fournisseurs d'intrants pendant la saison, aucune ligne de crédit n'est garantie au préalable dans la mesure où le Groupe gère ses positions au cas par cas.

3.7. Risques liés au rapatriement des capitaux

Les risques liés au rapatriement des capitaux proviennent des investissements réalisés par le Groupe dans ses filiales ukrainiennes. À ce jour, les groupes étrangers sont en mesure de rapatrier leur capital à travers des paiements de dividendes ou à travers le remboursement de prêts d'actionnaires sans implications fiscales. AgroGeneration finance la plupart de ses investissements en Ukraine grâce à des prêts d'actionnaires, généralement par l'intermédiaire de ses entités chypriotes. Les risques liés au rapatriement de capitaux sont liés à ces investissements. L'évolution de l'environnement politique en Ukraine ou à Chypre pourrait conduire à des restrictions sur le rapatriement des capitaux investis dans ce pays.

4. Principaux jugements et estimations comptables

La préparation des États financiers consolidés suppose l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Il exige aussi que la Direction fasse preuve de discernement dans l'application des méthodes de comptabilité du Groupe. Les domaines impliquant un haut degré de jugement ou de complexité, à savoir ceux dans lesquelles hypothèses et estimations sont importantes pour les états financiers consolidés, sont les suivants.

Les estimations et les jugements sont en permanence évalués en s'appuyant sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, y compris les attentes concernant les événements futurs jugés raisonnables eu égard aux circonstances.



4.1. Test de dépréciation sur les immobilisations incorporelle

Les actifs incorporels sont testés pour dépréciation à chaque date de clôture du bilan et à chaque fois qu'il y a des indications de dépréciation. Le résultat de cet exercice est hautement sensible à certaines hypothèses (coût moyen pondéré du capital, fluctuation du prix des matières premières, rendements).

4.2. Juste valeur des actifs biologiques et valeur de cession nette des produits d'agriculture

À chaque date de clôture du bilan, les actifs biologiques du Groupe sont comptabilisés à leur juste valeur moins les coûts de vente. Cette juste valeur des actifs biologiques varie en fonction des conditions climatiques pendant la croissance et la récolte, ainsi que du rendement potentiel et de l'évolution des prix. Tout changement de ces estimations pourrait conduire à un changement important dans le compte de résultat. Si, au 30 juin 2022, les prévisions de l'équipe de direction avaient été supérieures/inférieures de 10 %, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute se seraient trouvées augmentées / diminuées d'environ 1 667 k€.

Les produits d'agriculture récoltés par le Groupe et comptabilisés en « Produits agricoles » sont tout d'abord évalués à leur juste valeur à la date de la récolte. Ils sont ensuite réévalués à la plus faible des deux valeurs suivantes : la juste valeur et la valeur réalisable nette à la date de clôture du bilan. La valeur utilisée pour les produits agricoles dans l'estimation de la juste valeur au moment de la récolte, et retenue par conséquent pour la valeur réalisable nette à la date de clôture du bilan, est déterminée à partir des prix réels diminués des coûts de vente au point de récolte et des prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.

4.3. Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres

Le Groupe comptabilise le coût des rémunérations en actions accordées aux salariés en fonction de leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur s'obtient en utilisant une méthode appropriée à la nature de l'octroi des actions, ce qui dépend des conditions spécifiques à cet octroi. Cela implique aussi de choisir les paramètres appropriés pour la méthode employée et de faire des hypothèses, en particulier concernant la durée de vie de l'option, la volatilité et le rendement de l'action.

4.4. Juste valeur des immobilisations

À compter du 1er janvier 2015, le Groupe applique un modèle de réévaluation à ses actifs corporels situés en Ukraine, tels que les bâtiments, constructions, machines et équipements.

Dans ce modèle, les immobilisations corporelles sont constatées à leur juste valeur déduction faite du cumul des dépréciations et des amortissements. Une dépréciation est constatée en compte de résultat, sauf si l'actif considéré est comptabilisé pour son montant réévalué, auquel cas, la dépréciation est traitée comme une réévaluation négative.

L'estimation de la juste valeur des immobilisations corporelles exige de faire preuve de jugement et d'utiliser des hypothèses. À chaque date de clôture, le Groupe procède à l'examen des facteurs macroéconomiques que sont, notamment, le taux d'inflation en Ukraine et la dépréciation de l'UAH, pour



savoir si la valeur comptable des immobilisations incorporelles diffère substantiellement de leur juste valeur.

Compte tenu des résultats de l'examen, le Groupe a conclu que la valeur comptable des bâtiments, constructions, machines, équipements et autres immobilisations ne s'écarterait pas sensiblement de leur juste valeur au 30 juin 2022.

5. Retraitement de l'évaluation des droits d'utilisation des actifs et passifs liés aux contrats de bail foncier selon IFRS 16 Contrats de location

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 Contrats de location à compter du 1er janvier 2018 selon l'approche rétrospective modifiée, selon laquelle les actifs au titre du droit d'utilisation ont été comptabilisés à la date de première application à un montant égal à la dette locative.

L'estimation des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs était basée sur les termes contractuels depuis le début de l'application de la norme IFRS 16 Contrats de location. Cependant, la majorité des contrats de bail foncier ont été conclus rétroactivement, ce qui a eu pour effet de retarder les conditions contractuelles par rapport à l'évolution des conditions du marché. Les paiements réels aux propriétaires fonciers sont supérieurs à ceux stipulés dans les contrats et reflètent une composante supplémentaire attribuable à la tendance à la croissance du marché. Cette composante complémentaire, car non contractuelle, n'était initialement pas prise en compte dans le cadre d'IFRS 16.

En 2021, sur la base de l'analyse de l'évolution du marché des baux fonciers, des aspects juridiques de l'interaction entre propriétaires fonciers et locataires, ainsi que de l'évolution des termes du contrat entre les sociétés du Groupe et les propriétaires, le Groupe a modifié son approche. Cette modification prévoit d'inclure le paiement total réel du bail foncier dans l'évaluation des actifs et passifs de location liés au bail foncier selon IFRS 16 Contrats de location.

La norme IFRS 16 prévoit que l'évaluation des passifs de loyers comprend des paiements de location variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux ou des paiements qui varient pour refléter les variations des taux de location du marché. La caractéristique du taux de location des terrains payé par le Groupe est largement déterminée par le marché et reflète la nature de ce taux en tant que taux de location variable du marché en évolution. L'établissement du taux de location du marché, qui dépasse le taux contractuel généralement fixé il y a quelques années, améliore la condition des propriétaires fonciers et vise à maintenir un équilibre des intérêts fonciers des parties contractantes. Le Groupe estime qu'agir conformément aux pratiques ukrainiennes en matière de contrats de bail foncier, qui impliquent une obligation implicite de payer le loyer du marché, lui permet d'agir de bonne foi avec les propriétaires fonciers.

Par ailleurs, afin de renforcer sa position juridique, le Groupe intègre progressivement les dispositions de validation des contrats de bail foncier payables au prix du marché dans les baux fonciers existants et nouveaux avec les propriétaires fonciers.

En résumé, les circonstances et particularités actuelles du marché ukrainien des baux agricoles, l'imposition correspondante du montant total des revenus des propriétaires fonciers, la coopération du Groupe avec les propriétaires fonciers et le renforcement des dispositions juridiques des accords avec les propriétaires



fonciers - l'ensemble de ces éléments entraîne une modification de l'évaluation des actifs et passifs du bail foncier.

Après modification de l'approche, le Groupe inclut pour l'évaluation des dettes de location foncière tous les paiements de location variables pour refléter les variations des taux de location du marché.

Le Groupe estime que l'approche modifiée fournit une information plus complète, pertinente et utile aux parties prenantes en matière d'informations financières.

L'impact des changements sur l'état consolidé de la situation financière pour le semestre clos le 30 juin 2021 est présenté ci-dessous :

Retraitement des lignes du compte de résultat pour l'année 2020	premier semestre 2021 publié	Effet du retraitement IFRS 16	premier semestre 2021 retraité
Chiffre d'affaires	13 880	-	13 880
Écarts de juste valeur des actifs biologiques et produits finis	(181)	491	310
Coût des ventes	(7 730)	-	(7 730)
y compris : location & autres éléments de production	(6 150)	-	(6 150)
y compris : ajustement de juste valeur dans le COS	(1 580)	-	(1 580)
Marge brute	5 969	491	6 460
Frais commerciaux, généraux et administratifs	(1 414)	-	(1 414)
Autres produits et charges	(33)	-	(33)
Résultat avant intérêts et impôts	4 522	491	5 013
Résultat financier net	(866)	(416)	(1 282)
Impôt sur les bénéfices	-	-	-
Résultat net de la période	3 656	75	3 731

Cette modification représente un changement de méthode comptable et est appliquée de manière rétrospective à partir de la date d'application initiale d'IFRS 16 Contrats de location (sous IAS 8). Les soldes d'ouverture et autres montants comparatifs divulgués pour les périodes antérieures présentés dans ces états financiers ont été ajustés en conséquence.

Les effets du retraitement au 31 décembre 2020 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont présentés dans les états financiers 2021, Note 5.

6. Événements postérieurs à la date de clôture

6.1. Restructuration opérationnelle : liquidation partielle des actifs

Environ 25 000 hectares de terres agricoles du Groupe, les immobilisations et infrastructures de production correspondantes sont considérées par la direction comme "toxiques", dont la valeur a fortement diminué étant soit (i) détruites ou endommagées à la suite d'activités militaires, (ii) situées à proximité des lignes de front sans y avoir accès et dans l'impossibilité d'utiliser ces actifs (y compris le minage extensif), (iii) des actifs pour lesquels la Société engage des dépenses ou augmente ses dettes mais n'est plus en mesure de



les utiliser. Ces actifs "toxiques" comprennent les machines agricoles, les immobilisations et les biens immobiliers, les stocks et les actifs fonciers. Quatre des six sites de production du Groupe disposent actuellement de tels actifs "toxiques" avec différents montants de pertes. Les actifs qualifiés de "toxiques" ne sont actuellement pas exploités par le Groupe et ne sont pas prêts à être exploités au cours des prochaines campagnes de production. Néanmoins, la Société est tenue de continuer à comptabiliser le coût de location de ces terres agricoles, à le payer ou à créer des réserves financières sur une base annuelle (plus de 2 millions de dollars par an, ou plus de 6 millions de dollars pour les trois prochaines années). En outre, ces terres agricoles nécessitent des coûts importants pour leur restauration, y compris les coûts du déminage et de remise en culture, et des dépenses en capital pour le renouvellement des machines et des infrastructures de production. La Direction évalue les coûts totaux d'entretien (y compris le coût de la location des terres) et de restauration des actifs "toxiques" à plus de 50 millions de \$.

La direction en accord avec ses conseils juridiques et financiers ukrainiens ont estimé que la restructuration décrite ci-dessous semble être la seule option dont dispose le Groupe pour le moment, autre qu'une injection massive de liquidités. Une autre option aurait été d'attendre de possibles subventions gouvernementales à la fin de la guerre, ce qui n'est pas encore en discussion.

Afin de séparer les activités propres du Groupe des actifs dit "toxiques", les actifs "toxiques" qui étaient initialement comptabilisés dans les bilans des fermes de Podolivska et Barvinkivska ont été transférés aux sociétés nouvellement créées Barvinkivska Agro et Podolivska Agro ainsi que toutes les obligations et engagements connexes selon les soldes de distribution établies en août-septembre 2022. Un appel d'offres pour la sélection d'un liquidateur a été réalisé en septembre 2022. Un contrat a été signé début octobre 2022. La liste des entités faisant l'objet d'une nouvelle liquidation comprend la ferme Donets, la ferme Burlutske, les sociétés nouvellement créées Barvinkivska Agro et Podolivska Agro. Le but de la restructuration est de radier complètement du bilan d'AgroGeneration et de ses sociétés affiliées les actifs, biens, droits de propriété et obligations, etc., qui ont été endommagés, perdus ou autrement affectés après le 24 février 2022 pendant la loi martiale à la suite de l'invasion militaire russe. Durée prévue de l'exécution de la procédure de liquidation : 9 mois (octobre 2022 – juin 2023). A partir de la date de l'aliénation des droits sociaux (date de la signature de l'accord) par le liquidateur, AgroGeneration n'assume aucune responsabilité juridique et financière pour les entités faisant l'objet de la restructuration (y compris les créances et les dettes, les obligations contractuelles et autres obligations) quel que soit le moment de leur survenance. Le passif et les coûts sont évalués à 1,1 millions de \$ à verser au liquidateur (par mensualités) en montants égaux pour l'exécution de la liquidation. Le prix de ces terres "toxiques" est de 0 \$ puisque les sociétés seront liquidées.

Une telle démarche de gestion, qui a lancé la restructuration du Groupe, relève avant tout de survie de la Société dans l'environnement actuel militaire. Avec le résultat de cette restructuration opérationnelle décrite ci-dessus, le Groupe rétablira ses performances en se débarrassant des actifs "toxiques" et de toutes les obligations associées, évitant ainsi des dépenses involontaires importantes sur des actifs non performants (principalement le coût de la location de terrains, que le Groupe doit supporter même en cas de non-utilisation des terres agricoles). Sur le plan opérationnel, l'activité sera réduite à environ 30 000 hectares de terres agricoles cultivées, avec une réduction similaire des actifs et des infrastructures connexes. Le siège social du Groupe sera également optimisé en fonction du nouveau périmètre d'activité.



7. Principales règles et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées sont résumées ci-dessous.

7.1. Référentiel comptable et modifications apportées aux méthodes comptables

Les États financiers consolidés d'AgroGeneration sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil international des normes comptables (IASB) et approuvées par l'Union européenne (UE) au 30 juin 2022. Ils comprennent : (i) les normes IFRS, (ii) les Normes comptables internationales (IAS) et (iii) les interprétations fournies par le Comité d'interprétation des normes internationales financières (IFRIC) ou par l'ancien Comité permanent d'interprétation (SIC).

Les États financiers consolidés du Groupe comprennent les États financiers d'AgroGeneration et ceux de l'ensemble de ses filiales au 30 juin 2022. Les États financiers des filiales sont préparés pour la même période comptable que ceux de la société-mère et reposent sur les mêmes méthodes comptables.

Les méthodes de comptabilité IFRS appliquées par AgroGeneration à la préparation des présents États financiers consolidés au 30 juin 2022 n'ont pas varié par rapport à l'exercice 2021, à la seule exception de celles portant sur l'impact des normes ou interprétations nouvelles ou modifiées détaillées ci-dessous.

Normes et déclarations d'amendements dans l'Union européenne pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021

Normes nouvelles ou révisées

Approuvé par l'UE

- IFRS 17 - Contrats d'assurance (en vigueur pour les périodes de rapport annuel ouvertes à compter du 1er janvier 2023).

Modifications aux normes

Approuvé par l'UE

- Amendements à IFRS 3 - Référence au cadre conceptuel (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022).
- Amendements à IAS 16 - Immobilisations corporelles: produit avant utilisation prévue (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022).
- Amendements à IAS 37 - Contrats déficitaires - Coûts de l'exécution d'un contrat (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022).
- Amendements à IFRS 1 Première adoption des Normes internationales d'information financière - Filiale en tant que premier adoptant (appliqué pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022).
- Amendements à IFRS 9 Instruments financiers - Commissions dans le test des «10%» pour la décomptabilisation des passifs financiers (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022).
- Amendement à IFRS 16 Contrats de location – traitement des incitations à la location (appliqué pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022)



- Amendements à IAS 41 Agriculture - Imposition des évaluations à la juste valeur (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022).
- Amendement à IFRS 16 Contrats de location Concessions de location liées à Covid 19 (l'amendement entre en vigueur le 1er juin 2020 mais, pour s'assurer que l'allègement est disponible lorsque cela est le plus nécessaire, les locataires peuvent appliquer l'amendement immédiatement dans tout état financier - intermédiaire ou annuel.
- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 - Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 2 (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2021).
- Amendements à IFRS 4 - Extension de l'exemption temporaire d'application d'IFRS 9 (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendement à IFRS 16 - Concessions de loyers liées à Covid-19 après le 30 juin 2021 (appliqué pour les périodes de reporting annuelles ouvertes à compter du 1er avril 2021)

Pas encore approuvé par l'UE

- Amendements à IAS 1 – Classement des passifs en courant ou non courant (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendements à IAS 1 et IFRS Practice Statement 2 - Divulgence des méthodes comptables (appliqués pour les périodes de reporting annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendements à IAS 8 - Définition des estimations comptables (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendements à IAS 12 - Impôts différés liés aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendement à IFRS 17 - Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 - Informations comparatives (appliqué pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)

Ces normes n'ont pas eu d'effet matériel sur les états financiers du Groupe.

En 2021, le Groupe a modifié sa méthode de comptabilisation des passifs de location-financement et des droits d'utilisation d'actifs conformément à la norme IFRS 16. Cette modification prévoit d'inclure le paiement total réel du bail foncier, par opposition au paiement contractuel uniquement, à l'évaluation des droits d'utilisation d'actifs et passifs de location. Se référer à la Note 5 des états financiers consolidés 2021.

7.2. Consolidation

(a) Filiales

Toutes les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle sont totalement consolidées. Par « contrôle », on entend la situation dans laquelle les conditions suivantes sont toutes réunies :

- L'exercice d'un pouvoir sur la filiale ;
- L'exposition, ou les droits qui y sont associés, aux retours sur investissement variables découlant des intérêts détenus dans la filiale ;
- La capacité à exercer son pouvoir pour influencer sur sa rentabilité.



Si les faits et les circonstances donnent à penser que l'une des trois composantes du contrôle répertoriées ci-dessus a changé, le Groupe procède à une nouvelle analyse pour savoir s'il contrôle toujours l'entité. La consolidation d'une filiale débute au moment où le Groupe en acquiert le contrôle et cesse lorsqu'il en perd le contrôle. Au 30 juin 2022, le Groupe n'exerce de contrôle conjoint sur aucune des entités de son périmètre de consolidation.

L'ensemble des soldes et transactions intragroupe, de même que les produits, charges et plus-/moins-values latentes inclus dans la valeur comptable nette des actifs et résultant de transactions intragroupe, sont éliminés en totalité.

(b) Comptabilisation des regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales auprès de tiers (qui, au sens des IFRS, constituent des regroupements d'entreprises) sont constatées selon la méthode d'acquisition. À l'acquisition, l'actif, le passif et le passif éventuel d'une filiale sont évalués à leur juste valeur.

L'écart d'acquisition se définit quant à lui comme l'excédent de la somme formée de la contrepartie transférée, du montant des intérêts minoritaires dans la filiale acquise et de la juste valeur de l'éventuelle participation auparavant détenue par le Groupe dans la filiale acquise sur la valeur nette des montants de éléments identifiables de l'actif acquis, du passif et du passif éventuel à la date d'acquisition.

Dans le cas où, après réévaluation, les éléments identifiables de l'actif net attribuables au Groupe dépassent le coût de l'acquisition, la différence est constatée en gain d'acquisition dans le Compte de résultat consolidé.

7.3. Conversion des devises

(a) Devise fonctionnelle et devise de présentation

Les éléments inclus dans les États financiers de chaque entité du Groupe sont présentés dans la devise utilisée dans leur environnement économique respectif (« devise fonctionnelle »).

La devise fonctionnelle de la société-mère et des filiales chypriotes est l'euro (EUR), celle des filiales ukrainiennes la hryvnia (UAH).

La devise de présentation des États financiers consolidés est l'euro (EUR).

(b) Transactions en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en devise fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change résultant de l'exécution de ces transactions et de la conversion en devise fonctionnelle au jour de clôture des actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont enregistrés en produits et charges financiers au compte de résultat, à l'exception des écarts de change sur les comptes de trésorerie qualifiés de couverture de flux futurs et des couvertures d'investissement net en devises.

Les prêts intragroupes à long terme accordés à une société étrangère et dont aucun remboursement n'est prévu ou probable dans un avenir proche sont classés en investissement net dans la société étrangère.



Si une filiale ayant le statut de société étrangère rembourse un prêt d'investissement net sans que cela n'entraîne de variation proportionnelle du pourcentage de participation de la société-mère, l'écart de conversion cumulé n'est pas reclassé des autres éléments du résultat global au compte de résultat.

(c) *Conversion des États financiers exprimés en devise étrangère*

Les comptes de résultat et les bilans de toutes les entités du Groupe qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation (aucune n'ayant pour devise celle d'une économie hyper-inflationniste au 30 juin 2022) sont convertis dans la devise de présentation comme suit :

- les actifs et les passifs du bilan sont convertis au taux de change de la date de clôture ;
- les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction considérée (pour des raisons pratiques, le Groupe convertit les éléments de produits et de charges de chaque période présentée dans les états financiers en appliquant le taux de change moyen calculé au cours de la période comptable correspondante, si le résultat de la conversion ainsi réalisée se rapproche raisonnablement de celui obtenu en appliquant le taux de change en vigueur à la date de la conversion),
- les écarts de change résiduels sont comptabilisés dans une composante distincte des capitaux propres.

Le taux de change appliqué à la conversion des États financiers des filiales ukrainiennes est le suivant :

Taux de change pour 1 €	30 juin 2022		30 décembre 2021		30 juin 2021	
	Moyen	Clôture	Moyen	Clôture	Moyen	Clôture
Hryvnia ukrainienne (UAH)	31,74	30,78	32,30	30,92	33,49	32,30
Dollar américain (USD)	1,10	1,05	1,18	1,13	1,21	1,19

Les taux utilisés pour la hryvnia et le dollar américain sont ceux qui sont en vigueur à la Banque nationale d'Ukraine (« BNU »).

Les écarts de change sur un élément monétaire faisant partie de l'investissement net de l'entité présentant les États financiers dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et reclassés des capitaux propres en compte de résultat lors de la sortie partielle ou totale de l'investissement net.

L'écart d'acquisition et les ajustements de la juste valeur constatés lors de l'acquisition d'une entité étrangère sont comptabilisés en actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au taux de change de clôture.



7.4. Immobilisations incorporelles

Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées sont les écarts d'acquisition et les droits au bail. Elles ont été comptabilisées dans le cadre du processus de regroupement de sociétés.

Après sa première comptabilisation, l'écart d'acquisition est constaté à sa valeur initiale déduction faite du cumul des éventuelles dépréciations.

L'unité génératrice de trésorerie (UGT) retenue pour le test de dépréciation de l'écart d'acquisition correspond au segment opérationnel Ukraine.

Si l'écart d'acquisition fait partie intégrante d'une UGT et qu'une fraction de l'activité de cette unité est cédée, l'écart d'acquisition associé à l'activité cédée est inclus dans la valeur comptable de l'activité au moment de la détermination de la plus- ou moins-value de cession de l'activité. L'écart d'acquisition cédé dans ces circonstances est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la fraction de l'UGT conservée.

7.5. Immobilisations corporelles

À compter du 1er janvier 2015, le Groupe applique un modèle de réévaluation à ses immobilisations corporelles situées en Ukraine. Dans ce modèle, les immobilisations corporelles sont constatées à leur juste valeur déduction faite du cumul des dépréciations et des amortissements.

Il sera procédé à une réévaluation avec une régularité suffisante pour s'assurer que la valeur comptable ne diffère pas substantiellement de celle qui serait déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles inclut toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition des actifs immobilisés. Les coûts ultérieurement capitalisés comprennent les dépenses importantes engagées pour les améliorations et les remplacements qui allongent la durée de vie utile des actifs ou en augmentent la capacité de génération de revenus. Toutes les autres réparations et travaux de maintenance sont comptabilisés en résultat pendant l'exercice comptable sur lesquels ils sont supportés. La valeur nette des composants à durée de vie limitée qui ont été remplacés est retirée de l'immobilisation corporelle.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée :

- Bâtiments : 10 à 55 ans
- Machines et outillages : 5 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 30 ans.

Les installations techniques sont composées de matériel de production agricole immobile, essentiellement les séchoirs et les nettoyeurs. Les machines et les véhicules incluent d'autres équipements agricoles mobiles (tracteurs, moissonneuses-batteuses, semoirs, camions, etc.).

Leur durée d'utilité est réexaminée, et ajustée si nécessaire, à la clôture de chaque exercice. L'impact d'une variation par rapport à une estimation précédente est comptabilisé de manière prospective en changement d'estimation comptable.



La plus- ou moins-value réalisée sur la vente ou la cession d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif et est constatée dans le compte de résultat.

Les immobilisations en cours comprennent les coûts directement liés à la construction des immobilisations corporelles, y compris la valeur constatée de manière appropriée des frais généraux variables directement attribuables à leur construction. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties. L'amortissement des immobilisations en cours commence lorsque les actifs sont prêts à être utilisés, c'est-à-dire à partir du moment où ils se trouvent dans le lieu et l'état qui leur sont nécessaires pour pouvoir être exploités de la manière prévue par la direction.

Lors de la vente ou de la sortie d'immobilisations réévaluées, l'excédent de réévaluation subsistant dans la réserve de réévaluation est directement transféré dans le report à nouveau. Un transfert n'est effectué de la réserve de réévaluation vers le report à nouveau que lorsqu'une immobilisation est sortie du bilan.

7.6. Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs non-financiers autres que l'écart d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstances donne à penser que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable.

Une perte de valeur est comptabilisée à raison de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur de l'actif, diminuée des frais de vente, et de sa valeur d'utilité. Aux fins d'évaluer la perte de valeur, les actifs sont regroupés au plus bas niveau auquel il est possible d'identifier des flux futurs distincts (unité génératrice de trésorerie).

Une dépréciation est constatée immédiatement dans le Compte de résultat consolidé, sauf si l'actif considéré est comptabilisé pour son montant réévalué, auquel cas, la dépréciation est traitée comme une réévaluation négative.

7.7. Agriculture

(a) Définitions

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe aux activités agricoles sont basées sur la norme IAS 41 « Agriculture ».

L'activité agricole se définit comme la transformation biologique d'actifs biologiques en produits agricoles ou en autres actifs biologiques.

Le Groupe classe les actifs biologiques en deux catégories : cultures dans les champs et bétail.

Les produits agricoles sont les produits de la récolte des actifs biologiques du Groupe et des produits tirés de l'élevage, à savoir, soit des céréales récoltées, soit du lait, de la viande ou d'autres produits d'élevage.



Le Groupe comptabilise un actif biologique ou un produit agricole lorsqu'il contrôle l'actif sous l'effet des événements passés et qu'il est probable que les avantages économiques futurs procurés par l'actif reviennent au Groupe et que la juste valeur du coût de l'actif peut être mesurée de manière fiable.

(b) Actifs biologiques

Les actifs biologiques sont évalués lors de la comptabilisation initiale et à chaque date de clôture à leur juste valeur diminuée des frais de vente, et la plus- ou moins-value en résultant portée au compte de résultat. Les frais de vente comprennent l'ensemble des coûts nécessaires pour vendre les actifs, y compris ceux qui le sont pour les mettre sur le marché.

Les actifs biologiques sont évalués à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus de la vente des actifs évalués en appliquant un taux déterminé par le marché. L'objectif du calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus est de déterminer la juste valeur d'un actif biologique. La différence entre la juste valeur diminuée des frais de vente et les coûts de production totaux est affectée aux actifs biologiques détenus en stock à chaque date de clôture et traitée en ajustement de la juste valeur.

Compte tenu de la méthode précédente, les principaux groupes d'actifs biologiques sont enregistrés comme suit :

(i) Cultures dans les champs

La juste valeur des cultures dans les champs est déterminée à partir des flux de trésorerie actualisés découlant de la vente des récoltes, et assortie d'une provision constituée au titre des coûts à engager et des risques à supporter pendant les étapes restantes du processus de transformation.

La juste valeur des Actifs biologiques de culture est déterminée, en plus d'autres estimations, d'après les conditions météorologiques, la qualité des sols, le potentiel de croissance, les rendements, les conditions de récolte et l'évolution des prix.

Au 30 juin 2022, le Groupe avait identifié le marché principal de chaque type d'actif biologique de culture ; il en mesure la juste valeur en se fondant sur ce qui suit :

pour la détermination des prix

- Évaluation par la Direction des futurs prix à la date de la récolte, rapprochés du prix FOB ukrainien ou des prix compensés sur les marchés occidentaux, à la date de clôture du bilan. Ces prix ont été défalqués des coûts de livraison FOB et des coûts de transport.

pour la détermination des rendements

- Évaluation par la Direction des rendements futurs des récoltes à partir des données les plus pertinentes et les plus récentes tirées d'études de récolte effectuées dans les champs.

Étant donné la nature de ces paramètres entrants, la juste valeur des actifs biologiques est classée au Niveau 3 défini par la norme IFRS 13. Tout changement d'une de ces évaluations peut se traduire par la constatation de changements importants des justes valeurs dans le compte de résultat.



(c) Produits agricoles

Les produits agricoles récoltés par le Groupe sont comptabilisés initialement au jour de la récolte à leur juste valeur diminuée des frais de vente au moment de la récolte. Par la suite, ils sont comptabilisés en stocks en tant que « Produits agricoles » et valorisés à la valeur la plus faible de la juste valeur à la date de la récolte et de la valeur nette réalisable. Cette valorisation à la valeur réalisable nette est comptabilisée sous la forme d'une dépréciation de stock (« Variation de la juste valeur des produits finis », cf. Note 14).

La juste valeur des produits agricoles lors de la récolte et leur valeur nette réalisable sont déterminées à partir des prix réels moins les coûts de vente à la date de la récolte et des prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.

(d) En-cours (stocks d'en-cours)

Sont considérés comme des en-cours les coûts de préparation des sols qui, à la date de clôture, n'ont pas été semés (cas des semis de printemps en Ukraine : maïs, soja, tournesol, etc., valorisés au 31 décembre). Ces coûts de préparation des sols sont évalués sur la base des coûts historiques engagés par le Groupe.

7.8. Contrats de location, droits d'utilisation d'actifs et passifs de loyers

Les contrats de location sont comptabilisés, évalués et présentés conformément à la norme IFRS 16. Le Groupe constate un droit d'utilisation d'actif et un passif de loyers à la date d'entrée en vigueur du contrat pour tous les contrats de location conférant le droit de contrôler l'utilisation de l'actif identifié pendant une période de temps donnée.

Le droit d'utilisation d'un actif est amorti en utilisant la méthode d'amortissement linéaire entre la date d'entrée en vigueur et la première des deux dates correspondant respectivement à la fin de la durée de vie utile du droit d'utilisation de l'actif et à l'échéance du contrat de location. En outre, le droit d'utilisation de l'actif subit périodiquement une dépréciation et est corrigé de certains retraitements du passif de loyers.

Le passif de loyers est initialement comptabilisé à la valeur actuelle des loyers qui ne sont pas payés à la date d'entrée en vigueur, actualisée au taux d'emprunt marginal du Groupe.

Les paiements de loyers inclus dans la comptabilisation du passif de loyers comprennent :

- les paiements fixes,
- les paiements de loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, initialement constaté en utilisant l'indice ou le taux en vigueur à la date de prise d'effet ;
- les sommes qui doivent être payables au titre d'une garantie de valeur résiduelle ; et
- le prix d'exercice de l'option d'achat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer, le paiement de loyer pendant la période de renouvellement facultative si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer une option de prorogation, et les pénalités pour résiliation anticipée d'un contrat de location, sauf si le Groupe est raisonnablement certain de ne pas procéder à sa résiliation anticipée.

Le Groupe a choisi de ne pas constater les droits d'utilisation d'actifs et les passifs de loyers pour les contrats de location de courte durée (contrat d'une durée inférieure à 12 mois et sans option d'achat). Le



Groupe comptabilise les paiements de loyers associés à ces contrats de location dans les charges en appliquant une méthode d'amortissement linéaire pendant la durée du contrat de location.

Montants comptabilisés en bénéfice ou perte

(en milliers d'euros)	premier semestre 2022
Intérêts sur passifs de loyers	1 630
Paiements de loyers supplémentaires non contractuels et non inclus dans l'évaluation des passifs de loyers*	-
Produits de sous-location des droits d'utilisation d'actifs	95
Charges liées aux contrats de location de courte durée	112

* L'estimation des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs était basée sur les conditions contractuelles jusqu'en 2020 inclus. Or, la majorité des contrats de location de terrains ayant été conclus séparément, il existe un décalage entre les clauses contractuelles et la conjoncture actuelle du marché. Les paiements effectués au profit des propriétaires sont supérieurs à ceux stipulés dans les contrats. Cette composante supplémentaire est attribuable à la tendance croissante du marché. À compter du 1er janvier 2021, le Groupe a modifié sa méthode comptable pour estimer les passifs de loyers sur la base des conditions de paiement réelles, ce qui prouve que le paiement intégral constitue un passif irrévocable au sens de la norme IFRS 16. À ce titre, les paiements de location supplémentaires sont inclus dans l'évaluation des passifs de loyers entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16 Contrats de location. Pour plus de détails, se référer à la note 5 des Etats financiers consolidés 2021.

Montants comptabilisés dans le tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	premier semestre 2022
Sortie totale de trésorerie pour les contrats de location	442

7.9. Subventions publiques

Les subventions publiques non conditionnées sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont acquises.

Si une subvention publique est conditionnée, le Groupe l'enregistre en résultat lorsque les conditions relatives à son obtention sont réunies (subventions environnementales d'aide locale) et tant que l'aide reçue est constatée au passif.

7.10. Stocks

(a) Matières premières et autres fournitures

Les stocks sont enregistrés à la valeur la plus faible du coût et de la valeur réalisable nette. Les coûts comprennent les matières premières et, le cas échéant, les charges directes de main-d'œuvre et les frais généraux supportés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût est calculé à partir de la méthode du coût moyen pondéré. La valeur réalisable nette correspond au prix de vente estimé, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts à engager pour la mercatique, la vente et la distribution.



(b) Produits finis (produits agricoles)

Cf. Note 7.7 (c) – Agriculture.

(c) En-cours

Cf. Note 7.7 (d) – Agriculture.

7.11. Capital social

Les actions ordinaires sont classées en fonds propres. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou à l'exercice de nouvelles options sont imputés directement en capitaux propres en déduction de la prime d'émission, nette de tous les effets fiscaux.

7.12. Impôts courants et différés

(a) Régime fiscal général

La charge d'impôt courant est calculée sur la base des législations fiscales en vigueur totalement ou pratiquement à la date de clôture dans les pays où les sociétés du Groupe opèrent et génèrent un résultat taxable.

Le taux d'imposition applicable au 30 juin 2022 est de 25 % en France, 18 % en Ukraine (voir (b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine) et 12,5 % à Chypre.

Les mesures de la réforme fiscale appliquée en France en 2016 prévoyaient une réduction progressive du taux ordinaire d'imposition sur les sociétés de 33,33 % à 28 %. La loi de finances pour 2018 prévoit une nouvelle réduction progressive du taux de l'impôt sur les sociétés à 25 %, pleinement applicable aux exercices financiers ouverts en 2022. Le calendrier d'application de la réduction progressive est le suivant :

- Pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2020, le taux de l'impôt sur les sociétés de 28 % est devenu le nouveau « taux ordinaire » (pour tous les bénéfices) ;
- Pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2021, le taux ordinaire de l'impôt sur les sociétés a été réduit à 26,5 % ;
- Pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2022, le taux ordinaire de l'impôt sur les sociétés sera réduit à 25 %.

L'impôt différé est déterminé sur la base du taux d'imposition et de la réglementation fiscale en vigueur ou en vigueur en substance à la date de clôture et qui sont susceptibles d'être appliqués lorsque l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable au titre des différences temporelles découlant de l'écart entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant dans les états financiers consolidés et la base fiscale correspondante dans le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôts différés sont généralement constatés pour toutes les différences temporelles imposables, et les actifs d'impôts différés comptabilisés dans la mesure où existe un bénéfice imposable sur lequel peuvent s'imputer les différences temporelles déductibles.



Toutefois, l'impôt différé n'est pas constaté si, lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif à la date d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises, cette transaction n'a pas d'implication pour le revenu comptable ou pour le revenu imposable.

L'impôt différé est comptabilisé en produit ou en charge au compte de résultat, sauf lorsqu'il se rapporte à des éléments directement crédités ou débités dans les capitaux propres, auquel cas, il est également enregistré en capitaux propres.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est révisée à la fin de chaque période comptable et réduite dans la mesure où il n'est plus probable que les bénéfices imposables soient suffisants pour permettre la réalisation de tout ou partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsque :

- Le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés pour les actifs d'impôts courants et les passifs d'impôts courants ;
- Le Groupe a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément ;
- Les actifs d'impôts différés et les passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale au cours de chaque période future durant laquelle il est prévu de régler ou de récupérer des passifs et des actifs d'impôts différés d'un montant significatif.

b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine

En Ukraine, une société est automatiquement considérée comme un producteur agricole si au moins 75 % de ses revenus de l'année fiscale précédente proviennent de la vente de produits agricoles. Dans ce cas, une entreprise agricole bénéficie de dispositions fiscales spécifiques.

Depuis le 1er janvier 2017, le régime de TVA privilégié applicable aux entreprises agricoles est abrogé. Pour en savoir plus, se reporter aux États financiers consolidés au 31 décembre 2016.

Impôt sur les sociétés : les entreprises agricoles ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu des sociétés mais à un impôt foncier qui est calculé sur la base d'un pourcentage de la valeur des terrains servant à la production agricole. Les coûts apparentés correspondants sont classés dans le poste « Coût des ventes ».

Parmi les 9 entités juridiques contrôlées par le Groupe en Ukraine au 30 juin 2022, 6 sont impliquées dans la production agricole et éligibles aux dispositions fiscales spécifiques réservées en 2022 aux entreprises agricoles d'Ukraine.

7.13. Avantages du personnel

(a) Engagements de retraite

Le Groupe ne gère aucun régime de retraite significatif. Les cotisations versées aux caisses de retraite locales sont traitées en avantages définis.



(b) Indemnités de fin de contrat

Les indemnités de fin de contrat sont exigibles chaque fois que le contrat de travail d'un salarié est résilié par le Groupe avant l'âge légal de départ en retraite ou qu'un salarié accepte un départ volontaire en échange de leur versement. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il s'est manifestement engagé, soit à résilier le contrat de travail de salariés conformément à un plan formel détaillé sans aucune possibilité de retrait, soit à accorder des indemnités de fin de contrat à titre d'incitation à un départ volontaire. Le montant des indemnités arrivant à échéance plus de douze (12) mois après la date de clôture est actualisé.

7.14. Provisions

Une provision doit être constituée si le Groupe en a l'obligation (juridique ou implicite) au titre d'un événement antérieur et qu'il est à la fois probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation puisse donner lieu à une estimation fiable. Les futures pertes opérationnelles ne donnent lieu à la constitution d'aucune provision.

7.15. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente les produits des activités ordinaires. Ces produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour la vente de biens ou de services dans le cadre des activités ordinaires du Groupe.

Les produits des activités ordinaires présentées pour les activités ukrainiennes du Groupe excluent la collecte de la TVA sur les ventes.

Ces mêmes produits des activités agricoles sont présentés nets des remises, rabais et ristournes, et après élimination des ventes intragroupe.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dès lors qu'il est probable que les avantages économiques reviennent au Groupe et que son montant puisse être évalué de manière fiable.

Les critères spécifiques suivants doivent également être réunis avant toute comptabilisation du chiffre d'affaires :

- Vente de biens et de produits finis : le chiffre d'affaires est comptabilisé si les risques et les avantages significatifs inhérents à la propriété des biens à revendre et des produits finis ont été transférés à l'acheteur, que le montant du chiffre d'affaires peut être évalué de façon fiable et que le Groupe ne continue à être impliqué ni dans la gestion telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés. Le transfert des risques, qui intervient au moment de la livraison ou de l'expédition, varie selon les dispositions du contrat passé avec le client.
- Fourniture de services : le chiffre d'affaires est comptabilisé dans la période comptable au cours de laquelle les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires du Groupe provient pour l'essentiel de la vente de produits agricoles.



7.16. Rémunérations en actions

La juste valeur des services considérés comme ayant été reçus en échange des instruments de capitaux propres (bons de souscription) émis est inscrite dans les charges au compte de résultat de l'exercice et dans les autres réserves dans les capitaux propres durant la période d'acquisition des droits (entre la date d'attribution des bons de souscription et la date d'acquisition définitive des droits relatifs à ces instruments). La juste valeur des services reçus est déterminée sur la base de la juste valeur (valeur de marché) des instruments de capitaux propres attribués à leur date d'attribution.

8. Information sectorielle

Au début de l'année 2022, le Groupe avait un segment opérationnel en Ukraine, composé de 9 entités juridiques exploitant environ 56 000 hectares de terres agricoles cultivées. Néanmoins, les activités militaires ont conduit à une réduction significative du périmètre d'activité du Groupe à environ 30 000 hectares au 30 juin 2022 (se référer à la Note 2.1 et Note 6.1).

9. Immobilisations incorporelles et droits au bail

(en milliers d'euros)	Valeur brute			Amortissements			Valeur comptable nette		
	Écart d'acquisition (1)	Autres (2)	Total	Écart d'acquisition	Autres	Total	Écart d'acquisition	Autres	Total
31 décembre 2020	18 631	329	18 960	(7 738)	(213)	(7 951)	10 893	116	11 009
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	-	32	32	-	-	-	-	32	32
Amortissements	-	-	-	(11 208)	(40)	(11 248)	(11 208)	(40)	(11 248)
Écarts de conversion	315	44	359	-	(27)	(27)	315	17	332
Cessions	-	(1)	(1)	-	1	1	-	-	-
31 décembre 2021	18 946	404	19 350	(18 946)	(279)	(19 225)	-	125	125
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	-	20	20	-	-	-	-	20	20
Amortissements	-	-	-	-	(17)	(17)	-	(17)	(17)
Écarts de conversion	-	2	2	-	(2)	(2)	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation d'actifs	-	(113)	(113)	-	55	55	-	(58)	(58)
30 juin 2022	18 946	313	19 261	(18 496)	(243)	(19 189)	-	70	70

(1) Écart d'acquisition - Test de dépréciation

Le Groupe comptabilise une dépréciation de l'écart d'acquisition d'un montant total de 11,2 millions d'euros au 31 décembre 2021. Pour plus de détails, se référer à la Note 9 des états financiers consolidés 2021.

(2) Les autres immobilisations incorporelles incluent les logiciels administratifs. Les paiements anticipés pour les droits de bail foncier ont été dépréciés en lien avec les activités militaires et comptabilisés dans les pertes de 2022 dans le compte de résultat (se référer à la Note 25).



10. Droits d'utilisation d'actifs (terrains)

(en milliers d'euros)

	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
31 décembre 2020 - retraité (Note 5)	19 919	(6 812)	13 107
Acquisitions	82	-	82
Cessions	(27)	7	(20)
Amortissements	-	(3 150)	(3 150)
Écarts de conversion	2 501	(939)	1 562
Autres variations	887	918	1 805
31 décembre 2021	23 362	(9 976)	13 386
Acquisitions	60	-	60
Cessions	-	-	-
Amortissements	-	(1 596)	(1 596)
Écarts de conversion	214	(89)	125
Autres variations	3 260	261	3 521
30 juin 2022	21 810	(6 626)	15 496

Les droits d'utilisation d'actifs (terrains), principalement représentés par des terres agricoles, couvrent les droits pour l'ensemble des terres (environ 56 000 ha) qui étaient en exploitation avant l'invasion militaire de l'Ukraine (Note 2.1) et pour lesquelles les contrats de bail foncier ont été juridiquement valables au 30 juin 2022.

11. Immobilisation corporelles

(en milliers d'euros)

	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette				
	Constru- ctions	Machine s agricoles et autres	Droits d'utili- sation d'actifs	En cours et prépai- ement s	Total	Const- ructions	Machine s agricoles et autres	Droits d'utili- sation d'actifs	Total	Constru- ctions	Machine s agricoles et autres	Droits d'utili- sation d'actifs	En cours et prépai- ement s	Total
31 décembre 2020 – retraité (Note 5)	6 167	11 258	2 100	600	20 125	-	(270)	(386)	(656)	6 167	10 988	1 714	600	19 469
Acquisitions	479	1 374	1 174	69	3 096	-	-	-	-	479	1 374	1 174	69	3 096
Amortissements	-	-	-	-	-	(834)	(4 578)	(515)	(5 927)	(834)	(4 578)	(515)	-	(5 927)
Écarts de conversion	780	1 487	297	47	2 611	(37)	(232)	(46)	(315)	743	1 255	251	47	2 296
Cessions	(53)	(294)	-	(38)	(385)	6	150	-	156	(47)	(144)	-	(38)	(229)
Autres mouvements	-	1 113	(395)	(658)	60	-	(17)	570	553	-	1 096	175	(658)	613
31 décembre 2021	7 373	14 938	3 176	20	25 507	(865)	(4 947)	(377)	(6 189)	6 508	9 991	2 799	20	19 318
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	-	491	13	84	588	-	-	-	-	-	491	13	84	588
Amortissements	-	-	-	-	-	(375)	(1 985)	(273)	(2 633)	(375)	(1 985)	(273)	-	(2 633)
Écarts de conversion	(55)	(65)	3	1	(116)	4	(8)	(5)	(9)	(51)	(73)	(2)	1	(125)
Cessions	-	(75)	-	-	(75)	-	31	-	31	-	(44)	-	-	(44)
Autres mouvements	1	62	-	(20)	43	-	-	-	-	1	62	-	(20)	43
Dépréciation des immobilisations corporelles	(2 911)	(4 796)	(450)	-	(8 157)	658	2 479	120	3 257	(2 253)	(2 317)	(330)	-	(4 900)
30 juin 2022	4 408	10 555	2 740	87	17 790	(578)	(4 430)	(535)	(5543)	3 830	6 125	2 205	87	12 247



Une partie des immobilisations corporelles a été dépréciée dans le cadre d'activités et a été comptabilisée dans les pertes de 2022 dans le compte de résultat (se référer à la Note 25).

Les immobilisations corporelles comprennent des actifs détenus et loués.

(en milliers d'euros)

30 juin 2022

Immobilisations corporelles détenues	10 042
Droits d'utilisation d'actifs	2 205
Total immobilisations corporelles	12 247

Le Groupe loue des terrains et des constructions, véhicules et machines. Les informations relatives aux contrats de location aux termes desquels le Groupe est preneur sont présentées ci-dessous.

Droits d'utilisation d'actifs

(en milliers d'euros)

	<u>Terrains</u>	<u>Bâtiments</u>	<u>Machines agricoles</u>	<u>Total</u>
Solde au 31 décembre 2020 - montant après retraitement	13 107	139	1 575	14 821
Transfert vers immobilisations corporelles détenues	-	-	(366)	(366)
Réévaluation à la juste valeur	-	-	436	436
Acquisitions	82	-	1 174	1 256
Cessions	(20)	-	-	(20)
Dotation aux amortissements pour l'exercice	(3 150)	(184)	(331)	(3 665)
Écarts de conversion	1 562	34	217	1 813
Autres variations	1 805	541	-	2 346
Solde au 31 décembre 2021	13 386	530	2 269	16 185
Transfert vers immobilisations corporelles détenues	-	-	-	-
Acquisitions	60	-	13	73
Cessions	-	-	-	-
Dotation aux amortissements pour l'exercice	(1 596)	(95)	(178)	(1 869)
Écarts de conversion	125	(1)	7	131
Autres variations	3 521	-	-	3 521
Dépréciation des immobilisations corporelles	-	-	(340)	(340)
Solde au 30 juin 2022	15 496	434	1 771	17 701

Contrats de location de bâtiments (surtout loyers de bureaux).

Contrats de location de machines et d'équipements (surtout loyers de machines agricoles).

Contrats de location de terrains (surtout loyers de terrains affectés à un usage agricole).



Dans le cadre de la convention de ligne de crédit générale avec Alfa-Bank Ukraine, le Groupe avait nanti une partie de ses immobilisations.

La valeur nette comptable totale des immobilisations corporelles nanties au 30 juin 2022 s'élève à 4 772 k€ (1 692 k€ de nantissement sur les constructions et 3 081 k€ de nantissement sur les machines agricoles et autres immobilisations corporelles). Le contrat de nantissement a été résilié au 3ème trimestre 2022 et le Groupe n'a aucun actif nanti à la date de publication des présents états financiers consolidés intermédiaires.

12. Immobilisations financières

Non courants

(en milliers d'euros)

	<u>Filiales non- consolidées (1)</u>	<u>Autres immobilisations financières (2)</u>	<u>Dépôts à terme</u>	<u>Total</u>
31 décembre 2020	-	-	342	342
Variation de périmètre	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations financières	-	3 817	42	3 859
Cession d'immobilisations financières	-	(1 275)	(368)	(1 643)
Autres mouvements	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	105	28	133
31 décembre 2021	-	2 647	44	2 691
Acquisition d'immobilisations financières	-	-	158	158
Cession d'immobilisations financières	-	(2 788)	(42)	(2 830)
Autres mouvements	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	141	3	144
30 juin 2022	-	-	163	163

(2) Au 30 décembre 2021, les « Autres immobilisations financières » représentent les investissements dans des obligations d'État ukrainiennes remboursées en 2022.

Rapprochement des mouvements d'actifs financiers et des flux de trésorerie découlant des activités financières :

(en milliers d'euros)

	<u>Actifs financiers non courants</u>	<u>Actifs financiers courants</u>	<u>Total</u>
Solde au 31 décembre 2021	-	2 691	2 691
Acquisition d'actifs financiers	-	158	158
Cession d'actifs financiers	-	(2 830)	(2 830)
Ajustements de change	-	144	144
Solde au 30 juin 2022	-	163	163



13. Stocks

(en milliers d'euros)	30 juin 2022				31 décembre 2021		
	Valeur brute	Amortissement	Dépréciation	Valeur nette	Gross Value	Amortissement	Valeur nette
Matières premières et autres	2 837	(153)	(711)	1 973	1 026	(138)	888
Stock d'en-cours	-	-	-	-	6 008	-	6 008
Produits agricoles	4 094	(944)	(2 031)	1 119	19 575	-	19 575
Total	6 931	(1 097)	(2 742)	3 092	26 609	(138)	26 471

Les **matières premières et autres fournitures** correspondent aux intrants à utiliser dans la campagne agricole 2022-2023, y compris les achats de semis, d'engrais, de carburant, de pièces détachées et de produits d'autres fournisseurs. Les **en-cours** incluent les coûts accumulés avant les semis.

Au 30 juin 2022, le stock de **produits agricoles**, qui représente 1 119 k€, se compose principalement de 6 213 t de céréales provenant de la récolte de 2021 (53 710 t au 31 décembre 2021) (cf. Note 14 Actifs biologiques).

L'**amortissement** représente la perte de valeur des stocks, évalués à la valeur réalisable nette à la date de clôture.

Une partie des matières premières et des produits agricoles - stocks de récoltes - a été dépréciée en lien avec les hostilités de guerre et a été comptabilisée dans les pertes de 2022 dans le compte de résultat (cf. Note 25).



14. Actifs biologiques

(en milliers d'euros)	<u>30 juin 2022</u>			<u>31 décembre 2021</u>		
	Actifs biologiques au coût de production	Ajustement à la juste valeur	Juste valeur	Actifs biologiques au coût de production	Ajustement à la juste valeur	Juste valeur
Courants						
Cultures dans les champs	13 565	(196)	13 369	5 137	7 189	12 326
Animaux d'élevage	18	-	18	14	-	14
Total actifs biologiques courants	13 583	(196)	13 387	5 151	7 189	12 340
TOTAL ACTIFS BIOLOGIQUES	13 583	(196)	13 387	5 151	7 189	12 340

Les actifs biologiques du Groupe sont des céréales et des plantes oléagineuses, qui sont déjà plantées au 30 juin 2022 pour être récoltées au cours du second semestre 2022 en Ukraine.

Les actifs biologiques du Groupe sont mesurés à la juste valeur diminuée des coûts de vente estimés et relèvent du niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur (pour plus de détails, cf. Note 7.7). À la date de clôture du bilan, la juste valeur des **cultures sur pied** est déterminée sur la base de la surface plantée et des intrants inobservables significatifs suivants au 30 juin 2022:

- Prix des cultures
- Rendement des cultures (tonnes par hectare)
- Coûts de production anticipés

	<u>30 juin 2022</u>				<u>31 décembre 2021</u>			
	Surface cultivée (en hectares)	Rendements moyens attendus (t/ha)	Prix moyen (EUR/t)	Juste valeur (en k€)	Surface cultivée (en hectares)	Rendements moyens attendus (t/ha)	Prix moyen (EUR/t)	Juste valeur (en k€)
Blé d'hiver	15 948	3,0	158	5 744	26 924	4,1	195	12 326
Tournesol	11 736	2,2	356	6 864				
Maïs	1 029	6,9	137	625				
Soja	196	2,4	356	136				
TOTAL	28 909			13 369	26 924			12 326

Si les prévisions de l'équipe de direction au 30 juin 2021 avaient été supérieures/inférieures de 10 %, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute se seraient trouvées augmentées ou diminuées d'environ 1 667 k€.

Le tableau suivant représente les mouvements d'actifs biologiques pour les exercices clos le 31 décembre 2021 et le semestre clos le 30 juin 2022 :



(en milliers d'euros)	Cultures	Animaux d'élevage	TOTAL
Valeur comptable au 31 décembre 2020 <i>montant après retraitement</i>	8 427	16	8 443
Actifs biologiques courants	8 427	16	8 443
Actifs biologiques non courants	-	-	-
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques	3 500	-	3 500
Coûts engagés sur la période	22 708	18	22 726
Variation de stocks liée à la récolte	(43 049)	(23)	(43 072)
Gain / perte lié au changement de la juste valeur	20 006	-	20 006
Écarts de conversion	734	3	737
Valeur comptable au 31 décembre 2021	12 326	14	12 340
Actifs biologiques courants	12 326	14	12 340
Actifs biologiques non courants	-	-	-
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques	6 008	-	6 008
Coûts engagés sur la période	9 943	4	9 947
Variation de stocks liée à la récolte	-	-	-
Gain / perte lié au changement de la juste valeur	(7 385)	-	(7 385)
Dépréciation des en-cours / actifs biologiques suite à la guerre	(7 647)	-	(7 647)
Écarts de conversion	124	-	124
Valeur comptable au 30 juin 2022	13 369	18	13 387
Actifs biologiques courants	13 369	18	13 387
Actifs biologiques non courants	-	-	-

Au 30 juin 2022, une partie des terrains a été dépréciée en raison des hostilités et comptabilisée en perte 2022 au compte de résultat (cf. Note 25).

Cette dépréciation (amortissement des coûts engagés à la fois pour les en-cours et les actifs biologiques, c'est-à-dire semés fin 2021, mais non récoltés) reflète la réduction significative de la réserve foncière d'environ 56 000 à 30 000 hectares (Note 2.1, Note 8).



15. Clients et autres créances

(en milliers d'euros)	<u>30 juin 2022</u>	<u>31 décembre 2021</u>
Créances clients	1 411	346
Avances versées (1)	1 776	1 670
Autres créances	148	13
Créances sociales et fiscales (hors créances de TVA)	1 167	807
Créances de TVA (2)	118	446
Charges constatées d'avance	11	12
Clients et autres créances	4 631	3 294

	<u>30 juin 2022</u>	<u>31 décembre 2021</u>
Devise :		
Libellé en EUR	45	38
Libellé en USD	126	-
Libellé en UAH	4 460	3 256
Clients et autres créances	4 631	3 294

L'exposition maximale au risque représenté par les créances à la date de clôture du bilan correspond à la juste valeur de chaque classe de créances mentionnée ci-dessus. Le Groupe n'a pas de collatéral pour couverture.

(1) Les avances versées au 30 juin 2022 correspondent à des prépaiements auprès des fournisseurs d'intrants pour la saison 2022/2023.

(2) Les créances de TVA au 30 juin 2022 se décomposent pour l'essentiel en :

78 k€ représentant la TVA déductible des entités ukrainiennes reçue lors des achats ;

40k€ se rapportant à la TVA déductible d'AgroGeneration SA.



16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	30 juin 2022	31 décembre 2021
Disponibilités	9 314	4 408
Valeurs mobilières de placement	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 314	4 408

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie est libellé dans les devises ci-dessous au 30 juin 2022 :

	30 juin 2022	31 décembre 2021
(en milliers d'euros)	<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>	<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>
Devise :		
Libellé en EUR	119	80
Libellé en USD	8 443	3 187
Libellé en UAH	752	1 141
Total	9 314	4 408



17.-Emprunts et passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs

		30 juin 2022					31 décembre 2021				
(en milliers d'euros)		Non courants	Courants			TOTAL	Non courants	Courants			TOTAL
		Emprunts	Emprunts	Intérêts	Total		Emprunts	Emprunts	Intérêts	Total	
Contrats de location financiers	(1)	826	575	42	617	1 443	984	458	-	458	1 442
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	(1)	16 039	4 314	1 432	5 746	21 785	13 770	3 098	-	3 098	16 868
Emprunts bancaires	(2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	(3)	-	6 215	443	6 658	6 658	-	6 215	74	6 289	6 289
Total emprunts		16 865	11 104	1 917	13 021	29 886	14 754	9 771	74	9 845	24 599

(1) Les paiements de loyers courants et non courants sont comptabilisés à la valeur présente des paiements de loyers minimaux futurs.

(2) Il n'existe aucun emprunt bancaire en cours, le Groupe n'ayant pas attiré d'emprunts bancaires en raison d'une solide position de trésorerie à fin 2021.

Dans le cadre de la convention de ligne de crédit générale avec Alfa-Bank Ukraine, le Groupe avait nanti une partie de ses immobilisations et droits sociaux. Le contrat de nantissement a été résilié au 3ème trimestre 2022 et le Groupe n'a aucun actif nanti à la date de publication des présents états financiers consolidés intermédiaires.

(3) Les autres dettes financières consistent en des emprunts auprès de la partie liée Konkur (6,2 M€).

Les passifs de bail pour les droit d'utilisation d'actifs des terres, principalement représentés par des terres agricoles, regroupent les passifs pour l'ensemble des terres (environ 56 000 ha) qui étaient en exploitation avant l'invasion militaire russe (Note 2.1) et pour lesquelles le les baux fonciers sont juridiquement en vigueur depuis le 30 juin 2022.

Les échéances des emprunts à court et à long terme sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	2022	2023	2024	2025	2026 et après	Total
Contrats de location financiers	617	257	306	203	61	1 443
Emprunts bancaires	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	6 658	-	-	-	-	6 658
Total emprunts	7 275	257	306	203	61	8 101



Détail des emprunts à taux variable et à taux fixe et des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs (hors intérêts) :

(en milliers d'euros)	<u>30 juin 2022</u>		<u>31 décembre 2021</u>	
	Variable	Fixe	Variable	Fixe
Emprunts bancaires	-	-	-	-
Contrats de location financiers	1 401	-	1 442	-
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	-	20 353	-	16 868
Autres dettes financières	-	6 215	-	6 215
Total emprunts	1 401	26 568	1 442	23 083

Les valeurs comptables des emprunts et des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs du Groupe sont libellées dans les devises suivantes :

(en milliers d'euros)	<u>30 juin 2022</u>	<u>31 décembre 2021</u>
Devise :		
EUR	6 658	6 289
USD	1 443	1 442
UAH	21 785	16 868
Total emprunts	29 886	24 599

Rapprochement des mouvements d'emprunts et de passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs et des flux de trésorerie découlant des activités financières:

(en milliers d'euros)	Contrats de location-financement	Dettes IFRS 16	Emprunts bancaires et autres dettes financières	Total
Solde au 31 décembre 2021	1 442	16 868	6 289	24 599
Émission d'emprunts	-	-	-	-
Remboursement d'emprunts	(136)	-	-	(136)
Paieement de passifs de loyers (IFRS 16)	-	(442)	-	(442)
Charges d'intérêts	67	1 630	369	2 066
Intérêts remboursés	(28)	-	-	(28)
Ajustements de change	98	223	-	321
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie	-	3 506	-	3 506
Solde au 30 juin 2022	1 443	21 785	6 658	29 886

Les taux d'intérêt moyens du Groupe, ventilés par devise, sont les suivants :



Devise	30 juin 2022	31 décembre 2021
EUR	12,00%	12,00%
USD	10,75%	10,75%
UAH	19,71%	19,71%

18. Capital social

	<u>Capital social en euros</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Prime d'émission en euros</u>
31 décembre 2020	11 079 319	221 586 387	225 041 745
Autres actions émises (remboursement intégral des ORNANE)	-	-	-
31 décembre 2021	11 079 319	221 586 387	225 041 745
Autres actions émises (remboursement intégral des ORNANE)	-	-	-
30 juin 2022	11 079 319	221 586 387	225 041 745

Au 30 juin 2022, le nombre d'instruments en circulation et le nombre d'actions pouvant potentiellement être émises suite à l'exercice de ces instruments sont présentés ci-dessous:

	<u>Nombre d'instruments</u>	<u>Nombre d'actions supplémentaires potentielles</u>
Konkur warrants	1 379 487	2 519 544

19. Provisions

(en milliers d'euros)	<u>Provisions pour litiges</u>	<u>Provisions pour risques et charges</u>	<u>Total</u>
31 décembre 2020	609	36	645
Dotation	-	26	26
Reprise (utilisée)	(609)	(36)	(645)
Reprise (non utilisée)	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-
31 décembre 2021	-	26	26
Dotation	-	-	-
Reprise (utilisée)	-	(26)	(26)
Reprise (non utilisée)	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-
30 juin 2022	-	-	-

La direction suit au plus près les litiges (notamment fiscaux) et en évalue les risques (cf. Note 3.2). Au cours de l'année 2021, le Groupe s'est retiré des poursuites judiciaires en signant l'accord de règlement avec



EHGO. L'accord de règlement a été entièrement exécuté au 31 décembre 2021 (se reporter à la Note 2.1 des états financiers consolidés 2021).

20. Fournisseurs et autres dettes

(en milliers d'euros)	<u>30 juin 2022</u>	<u>31 décembre 2021</u>
Dettes fournisseurs	1 282	961
Avances reçues	261	705
Dettes fiscales et sociales	1 564	1 532
Dettes de TVA	187	311
Produits constatés d'avance	(10)	-
Autres créditeurs	115	128
Dettes sur l'acquisition d'immobilisations	-	4
Dettes aux conditions de cession des entreprises (1)	433	872
Financement reçu du partenaire commercial (2)	2 107	2 750
Fournisseurs et autres dettes	5 939	7 263

(1) Payable aux termes de l'accord de cession des entreprises chypriotes et Agro Dom Plus (se reporter à la note 2.1 des états financiers consolidés 2020)

(2) Financement reçu du partenaire commercial ukrainien au 4ème trimestre 2021 sous réserve de remboursement en numéraire ou par vente de récolte d'ici le 4ème trimestre 2022, a été remboursé conformément à cet accord.

Les Dettes fournisseurs et autres dettes sont libellées dans les monnaies suivantes :

(en milliers d'euros)	<u>30 juin 2022</u>	<u>31 décembre 2021</u>
Devise :		
Libellé en EUR	497	570
Libellé en USD	-	-
Libellé en UAH	5 442	6 693
Fournisseurs et autres dettes	5 939	7 263



21. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés comme suit conformément à la norme IFRS 7 :

Classification des actifs et passifs financiers par catégorie et juste valeur au 30 juin 2022

(en milliers d'euros)		Comptabilisés à la juste valeur	Valeur comptable totale au 30 juin 2022	Valorisés à prix d'acquisition	Niveau de hiérarchie des justes valeurs de l'instrument financier selon IFRS 7		
	Note	Comptabilisés au coût amorti			Niveau 1 : prix cotés sur le marché et disponibilités	Niveau 2 : valorisation basée sur des données de marché observables	Niveau 3 : valorisation basée sur des données de marché inobservables
Actifs							
Actifs financiers (non courants)	12						
Titres des filiales non-consolidées							
Autres actifs financiers	12						
Actifs financiers (courants)							
Dépôts à terme		163	163		163		
Autres actifs financiers		-	-		-		
Clients et autres créances	15	1 559	1 559	1 559			
Disponibilités	16	9 314	9 314		9 314		
Dettes							
OSRANE	17						
ORNANE	17						
Emprunts et dettes financières (courants et non courants)	17	-	-	-			
Location-financement (courants et non courants)	17	(1 442)	(1 442)	(1 442)			
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	17	(21 785)	(21 785)	(21 785)			
Autres dettes financières	17	(6 658)	(6 658)	(6 658)			
Fournisseurs et autres créanciers courants	20	(3 937)	(3 937)	(3 937)			



Classification des actifs et passifs financiers par catégorie et juste valeur au 31 décembre 2021

(en milliers d'euros)

(en milliers d'euros)		Comptabilisés au coût amorti	Comptabilisés à la juste valeur		Valeur comptable totale au 31 décembre 2021	Valorisés à prix d'acquisition	Niveau de hiérarchie des justes valeurs de l'instrument financier selon IFRS 7		
			par le compte de résultat	en capitaux propres			Niveau 1 : prix cotés sur le marché et disponibilités	Niveau 2 : valorisation basée sur des données de marché observables	Niveau 3 : valorisation basée sur des données de marché inobservables
	Note								
Actifs									
Actifs financiers (non courants)	12								
Titres des filiales non-consolidées									
Autres actifs financiers	12								
Actifs financiers (courants)									
Dépôts à terme			44		44		44		
Autres actifs financiers			2 647		2 647		2 647		
Clients et autres créances	15	359			359	359			
Disponibilités	16		4 408		4 408		4 408		
Dettes									
OSRANE	17								
ORNANE	17								
Emprunts et dettes financières (courants et non courants)	17	-			-	-			
Location-financement (courants et non courants)	17	(1 442)			(1 442)	(1 442)			
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	17	(16 868)			(16 868)	(16 868)			
Autres dettes financières	17	(6 289)			(6 289)	(6 289)			
Fournisseurs et autres créditeurs courants	20	(4 715)			(4 715)	(4 715)			



22. Produits provenant des activités d'exploitation ordinaires

(en milliers d'euros)	<u>premier semestre</u> 2022	<u>premier semestre</u> 2021
Produits agricoles (1)	16 057	13 656
Services et autres (2)	321	224
Total chiffre d'affaires des activités poursuivies	16 378	13 880

(1) Au cours du premier semestre 2022, AgroGeneration a vendu 40 455 tonnes de céréales et de plantes oléagineuses.

(2) Les services consistent principalement en des activités de séchage, d'entreposage et de chargement de céréales pour des tiers.

Décomposition du chiffre d'affaires par région géographique :

(en milliers d'euros)	<u>premier semestre</u> 2022	<u>premier semestre</u> 2021
Ukraine	16 378	13 880
France	-	-
Total chiffre d'affaires	16 378	13 880

Décomposition du chiffre d'affaires par récolte :

(en milliers d'euros)	<u>premier semestre</u> 2022	<u>premier semestre</u> 2021
CA récoltes	16 057	13 656
Récolte 2020	-	13 656
Récolte 2021	16 057	-
Services et autres	321	224
Total CA	16 378	13 880



23. Coûts fonctionnels / coûts par nature

(en milliers d'euros)	<u>premier semestre 2022</u>	<u>premier semestre 2021</u> <i>retraité (Note 5)</i>
Coût des ventes	(15 501)	(7 730)
Frais généraux & administratifs	(2 223)	(1 414)
Charges par fonction	(17 724)	(9 144)
Achats matières premières, services et locations	(6 844)	(3 949)
Charges de personnel	(1 624)	(1 455)
Amortissements	(1 898)	(2 130)
Juste valeur et ajustement des dépréciations (pour marchandises vendues)	(7 315)	(1 580)
Autres charges	(43)	(30)
Charges par nature	(17 724)	(9 144)

En moyenne, au cours du premier semestre 2022 le Groupe comptait 634 salariés.

24. Autres produits et charges

(en milliers d'euros)	<u>premier semestre 2022</u>	<u>premier semestre 2021</u>
Produits de cession des immobilisations	47	38
Autres produits	195	43
Autres produits d'exploitation	242	81
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(44)	(66)
Autres charges	(180)	(48)
Autres charges d'exploitation	(224)	(114)
Autres produits et charges opérationnels	18	(33)



25. Pertes et dépenses subies du fait de la guerre en 2022

Suite à l'invasion des troupes russes en Ukraine, occupation temporaire des sites opérés par le Groupe (Note 2.1), le Groupe a subi des pertes importantes. Ces pertes combinent à la fois des dommages matériels et des pertes, ainsi que des effets globaux affectant négativement les activités futures (tels que la baisse des prix des récoltes, l'augmentation des prix des matières premières, la perturbation des chaînes d'approvisionnement, la détérioration de la logistique, etc.).

Les pertes matérielles ultérieures et les coûts encourus à la suite des hostilités comptabilisées au 30 juin 2022 sont présentés ci-dessous.

Pertes et dépenses subies du fait de la guerre en 2022

(en milliers d'euros)

premier semestre
2022

Pertes de stocks de cultures	1 969
Dépréciation des stocks de récolte au 30 juin 2022	919
Pertes de matières premières	690
Pertes des en-cours	7 647
Pertes sur les immobilisations corporelles et incorporelles	4 957
Dépenses caritatives visant à aider les forces armées de l'Ukraine et la population touchée	866

Pertes et dépenses subies du fait de la guerre

17 048



26. Résultat financier net

(en milliers d'euros)		<u>premier semestre</u> <u>2022</u>	<u>premier semestre</u> <u>2021</u> <i>retraité (Note 5)</i>
Coût d'emprunt	(1)	(437)	(573)
Gains et pertes de change		494	1 169
<i>Différences de change réalisées</i>	(2)	631	(11)
<i>Différences de change latentes</i>	(3)	(137)	1 180
Autres		(1 488)	(1 878)
Résultat financier net		(1 431)	(1 282)

Charges d'intérêts

Le coût d'emprunt est principalement composé de 0,3 M€ d'intérêts se rapportant à la partie liée Konkur.

Gains et pertes de change

Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés en devises étrangères au 30 juin 2022 sont constitués d'emprunts et d'autres dettes libellés en dollars américains et en euros. Les autres actifs et passifs monétaires ne sont pas significatifs.

En raison de l'impact de la situation politique actuelle sur la volatilité de la hryvnia ukrainienne (cf. Note 3.3), le taux de change hryvnia ukrainienne/USD a fluctué pendant l'année, passant de 27,28 UAH/USD au 31 décembre 2021 à 29,25 UAH/USD au 30 juin 2022.

(2) Gains et pertes de change réalisés (montant net : gain de 631 k€) enregistrés par le Groupe au cours du premier semestre 2022 sous l'effet de la variation du taux de change entre la date à laquelle le passif / l'actif a été constaté et celle à laquelle le passif a été réglé ou l'actif réalisé. Sur ce chiffre, un gain de 95 k€ a été réalisé sur le remboursement de prêts ICO et 536 K€ de gain réalisé sur d'autres transactions.

(3) Gains et pertes de change latents enregistrés par le Groupe au premier semestre 2022 en raison de la conversion de l'ensemble des postes monétaires des entités ukrainiennes et des sociétés de portefeuille (pour l'essentiel des prêts intragroupe) de la monnaie fonctionnelle (en général l'USD) en monnaie fonctionnelle (UAH et EUR, respectivement). La perte de change latent se décomposait comme suit :

- 85 k€ de gain de change latente liée aux autres dettes ;
- 222 k€ de perte de change latente liée aux prêts intragroupe, charges d'intérêts sur prêts et autres dettes ICO entre entités ukrainiennes, chypriotes et françaises ;

Les autres produits/charges financiers constatés en premier semestre 2022 comprennent 1 630 k€ de charges d'intérêts liées à la mise en œuvre de la norme IFRS 16 (1 553 k€ au premier semestre 2022).



27. Résultat par action

Le bénéfice d'exploitation par action de base est calculé en divisant :

- Le bénéfice d'exploitation net, part du groupe,
- Par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice financier.

Le bénéfice d'exploitation dilué par action est calculé en divisant :

- Le résultat net part du groupe, en tenant compte des instruments dilutifs,
- Par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de tous les instruments potentiellement dilutifs en actions ordinaires.

(en milliers d'euros)	premier semestre 2022	premier semestre 2021 retraité (Note 5)
Bénéfice/ (perte) imputable aux actionnaires du Groupe - activités poursuivies	(27 192)	3 731
Bénéfice/ (perte) imputable aux actionnaires du Groupe - activités cédées	-	-
Résultat net consolidé - part du groupe	(27 192)	3 731
Effet lié à la dilution	-	-
Résultat net consolidé après effet de la dilution	(27 192)	3 731
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	221 586 387	227 233 309
Effet dilutif potentiel	-	-
Nombre moyen d'actions après dilution	221 586 387	227 233 309
Résultat net - part du groupe par actions (euros)	(0,12)	0,02
Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros)	(0,12)	0,02
Résultat net - part du groupe par actions (euros)	(0,12)	0,02
Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros)	(0,12)	0,02

Au cours du premier semestre 2022, les actions ordinaires issues de la conversion potentielle des stock-options, des bons de souscription d'actions ou des BSPCE ne sont pas incluses dans le calcul dans la mesure où elles sont anti-dilutives.



28. Transactions avec des parties liées

Les opérations importantes entreprises au cours de la période et les soldes au 30 juin 2022 avec des parties ayant une influence importante sur le Groupe sont les suivants :

k€	30 juin 2022		premier semestre 2022		31 décembre 2021		premier semestre 2021	
	ACTIF	PASSIF	PRODUITS	CHARGES	ACTIF	PASSIF	PRODUITS	CHARGES
Groupe SigmaBleyzer : diverses entités sous contrôle commun								
Frais de gestion	-	-	-	-	-	-	-	-
Services stratégiques	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	(6 215)	-	-	-	(6 215)	-	-
Location de locaux*	-	(455)	-	(31)	-	(540)	-	(18)
Intérêts sur emprunts	-	(443)	-	(370)	-	(74)	-	(370)
Autres	-	-	-	-	-	-	1	-
Membres de direction								
Sergiy Bulavin	-	-	-	(36)	-	-	-	(34)
TOTAL	-	(7 113)	-	(437)	-	(6 829)	(1)	(422)

* Les informations sur la location de locaux (à la fois passifs et charges) sont présentées après application de la norme IFRS 16.

29. Liste des sociétés consolidées

Toutes les sociétés sont pleinement consolidées.

#	Nom	Nom pour consolidation	Siège social	Activité	30 juin 2022 % d'intérêt	31 décembre 2021 % d'intérêt
1	AgroGeneration	AgroGeneration	Paris (France)	Siège social	Entité consolidante	Entité consolidante
2	Marrimore Holdings Ltd	Marrimore	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
3	Harmelia Investments Limited	Harmelia	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
4	AgroGeneration Ukraine LLC	AGG UA	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
5	APK Donets LLC	DON	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
6	Burлуkskoje PC	BUR	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
7	AF Barvenkovskaya LLC	BAR	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
8	AF Podoljevskaja LLC	POD	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
9	AF Ukraina Nova LLC	UNA	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
10	Lan LLC	LAN	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
11	Register LLC	Registr	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
12	Tornado Agro-holding PC	Tornado	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%